

PROJET DE REAMENAGEMENT DES HALLES

**GTT DE PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU COMPLEMENT
DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA CANOPEE
DU 17 FEVRIER**

Sous la présidence de

**M. Philippe CHOTARD,
Secrétaire Général, chargé du pôle espace public**

En présence de

**M. Thierry LE ROY,
Garant de la concertation**

Participants :

Elus

Mairie du 1er arrondissement,
M. Franck BOUNIOL, adjoint au Maire

Mairie du 2ème arrondissement,
M. Jacques BOUTAULT, Maire du 2^{ème} arrondissement

Mme Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Ville de Paris

Cabinet du Maire
M. François POUPARD

Cabinet de Mme Anne HIDALGO
M. Renaud PAQUE

Cabinet de M. Christophe GIRARD
M. Benoit ETIENNE

Cabinet de Mme Seybah DAGOMA
Mme Dominique MAGNIETTE

Secrétariat Général / Mission Halles
Mme Mary SENKEOMANIVANE
M. Alexandre FREMIOT

**Direction des Espaces Verts et de
l'Environnement**
Mme Louise-Marie PAQUET
M. Thierry PHILIPP

Direction des Affaires Culturelles
M. Francis VERGER

Direction Jeunesse et Sports
Mme Julia PERRET

Direction de l'Urbanisme
M. Wilfried WITTMANN
M. Denis CAILLET

**Direction du Développement, de
l'Economie et de l'emploi**
Mme Nadia BAYAN

Conservatoire du Centre de Paris
M. Pascal GALLOIS

Associations

Association Accomplir
Mme Elisabeth BOURGUINAT
M. Jean BENOIST

Association « Glob'Halles »
M. Régis CLERGUE DUVAL

Association « La Clairière »
M. Bruno RENE-BAZIN

GIE du Forum des Halles
M. André LABORDE

**Association « Qualité de vie autour de St-
Eustache »**
M. Jean POYET

Association de Montorgueil
M. Charbel SAWMA

Conseil syndical 5/7 rue des Innocents
M. Jean-Pierre MARTIN

Collectif Beaubourg les Halles
M. Alexandre MAHFOUZ

Association « les jardiniers du 4^{ème} »
M. Guy DETROIT

**Amicale des locataires du 118 rue
Rambuteau**
Mme Barbara BLOT

**Association de défense des riverains
« Châtelet-les-Halles »**
M. Jacques CHAVONNET

Conseillers de quartier

Conseil de Quartier des Halles
M. Alain LE GARREC

Conseil de quartier Saint-Merry
Mme Halima BELALIA

Conseil de quartier St Germain l'Auxerrois
Mme Dominique GOY-BLANQUET

Autres participants

SemPariSeine
M. Dominique HUCHER
M. Geoffrey ALBIN
M. Guillaume DESCAMPS
M. Olivier AUTRET
M. Lionel BOUZIDI
M. Mathieu JACQUIN
M. Fabrice HEIM

Agence Berger & Anziutti
M. Jacques ANZIUTTI
Mme Flore MEURISSE
Mme Marion ASTIER
M. Olivier MUSSET

Paroisse Saint-Eustache
M. Raphaël COTTIN

Etude Chevreux
Mme Malicia DONNIOU
Mme Ségolène de la RIVIERE

Macardier et Vaillant communication
Mme Caroline MACARDIER

**Institut d'Urbanisme de Paris / Parole des
Halles**
Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER

RATP
M. Paul COIRON
M. Frédéric DUPOUY
Mme Caroline SECHET

Chambre de commerce
Mme Anne BAYOL

**Pro-Développement étude dimension
métropolitaine**

Mme Mémia BELKAID

Parimage

Mme Dominique BURSTLEIN

M. Philippe PETIT

**Ville ouverte – étude métropolitaine
concertation**

Mme Geneviève GUILMARD

COTEBA

Mathieu ESNARD

Local d'information projet des Halles

M. Antoine SOULIER

Mme Marion VION-DURY

Particulier

M. Jean CRAHE, riverain rue Berger

M. Philippe CHOTARD, Mairie de Paris, Secrétaire Général, chargé du pôle « espace public » : [...] C'est une réunion dans une configuration technique, mais personne n'est évidemment exclu de cet échange, et c'est pourquoi nous l'organisons dans ces termes. Mais, je tiens à souligner l'importance que les élus attachent au bon déroulement de cette séance et dire combien ils ont été associés à sa préparation. C'est vrai pour les adjoints au Maire qui portent le dossier, et aussi pour le Maire du 1er arrondissement, qui n'est pas là ce soir, mais pour les mêmes raisons.

Donc, j'ai plaisir à saluer Thierry LE ROY, garant de la concertation, qui interviendra dans le déroulement des échanges ; Jacques ANZIUTTI qui va être amené à intervenir et Dominique HUCHER, le chef de projet au niveau de la SEM ParisSeine.

Je voudrais simplement bien situer l'enjeu de notre échange de ce soir ; il s'agit essentiellement de faire le point, comme cela avait été acté avec les uns et les autres, sur le projet Canopée. L'échéance devant nous et qui se rapproche, c'est le dépôt d'un permis de construire modificatif, comme cela a été acté dès l'origine, afin d'acter un certain nombre d'adaptations du projet. Sur quels points doivent-elles porter ? Il y a évidemment l'aspect architectural lui-même. Vous verrez que les évolutions sont très peu nombreuses, mais nous nous devons, comme cela a été fait depuis l'origine, de vous présenter l'état actuel du travail conduit. C'est bien sûr Jacques ANZIUTTI qui sera amené à vous présenter le résultat de ce travail, soumis à concertation ce soir.

Nous commencerons par les adaptations du programme. Bien nécessairement, en l'espace d'un an entre le moment où le programme a été calé et les dernières évolutions du dossier, il a fallu ajuster notamment les surfaces. Vous imaginez bien que les élus n'ont souhaité dénaturer en rien le projet, tel qu'il a été concerté depuis l'origine, et nous avons besoin là aussi, chiffres en main, surface par surface, de regarder le résultat auquel nous arrivons aujourd'hui, et sur lequel les maîtres d'œuvre ont été amenés à travailler.

Dans un premier temps, je passerai la parole à Dominique HUCHER pour qu'il nous parle de la question des surfaces et des éléments de programme. Jacques ANZIUTTI interviendra sur la présentation du projet architectural, tel qu'il se présente aujourd'hui. Thierry LE ROY a beaucoup insisté pour qu'à la séance de ce soir nous évoquions aussi précisément que possible les éléments de calendrier, puisque c'est un engagement qui avait été pris devant vous.

S'il n'y a pas de question, j'en reste là, sachant que Thierry LE ROY a souhaité intervenir en début de séance, et je lui donne la parole.

M. Thierry LE ROY, Garant de la concertation : Merci, Monsieur le secrétaire général. Je n'ai pas besoin de repréciser ce que vous venez de dire. Nous sommes dans une réunion que ne tiennent pas les élus responsables du projet pour la Ville, cela n'interdit pas aux élus d'être présents. C'est une réunion d'un type que nous avons déjà pratiqué dans cette concertation, quand nous avons besoin de comprendre, à un moment de campagne électorale, en particulier en 2008 pendant la période des municipales, les détails du projet qui continuait d'avancer entre les mains de la mission des Halles, en particulier avec Bernard FRANJOU.

Au début, j'étais réservé sur la tenue de ces réunions, car je ne voyais pas bien l'intérêt de discuter avec des fonctionnaires et non les élus responsables ; mais, tous les participants, et moi le premier, ont considéré que c'était très intéressant de pouvoir avoir ces échanges, et donc ne pas perdre le temps des campagnes électorales pour l'information due aux participants à la concertation. Donc, cette réunion a cette raison d'être, et je m'en réjouis.

Cette réunion a deux objets, comme l'a dit M. CHOTARD à l'instant, l'un se rattache à la première phase de notre concertation et de préparation du projet, qui est la phase de conception. Cette phase n'est pas encore terminée, car nous avons besoin d'échanger sur le jardin, et je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Aujourd'hui, nous avons besoin de comprendre ce que l'évolution du projet, soumis à permis de construire pour la Canopée, a subi depuis que nous en avons parlé, et cela fait déjà quelques mois. L'architecte, maître d'œuvre, M. ANZIUTTI, va faire cette

présentation. Elle se rattache à la conception du projet, et c'est peut-être la dernière de ce type pour la Canopée.

Nous avons bien vu au bureau de la concertation, qui s'est tenue avant-hier, que nous avons devant nous une autre phase différente, mais tout aussi importante, à la fois pour les responsables de l'opération, pour les participants à la concertation et pour tous les riverains de l'opération ; c'est la phase de réalisation, qui est d'abord une phase de chantier. Il faudra aussi discuter de la gestion des espaces futurs, qui seront très différents des espaces actuels.

De nombreux participants à la concertation, présents ou non ce soir, souhaitent aborder ces sujets. La concertation a encore de longues heures devant elle. C'est ce qui me fait dire, pour que ce soit possible, qu'il faut entre nous une certaine discipline dans le ton que l'on emploie. Je le dis avec un peu de solennité, car j'ai été témoin ces temps derniers d'attaques parfois personnelles contre des collaborateurs de la Ville. Je ne parle pas pour moi mais pour les maîtres d'œuvre principalement. Je leur ai d'ailleurs dit que je m'exprimerais sur ce sujet.

Le débat en dehors de la concertation est libre. Certains d'entre vous sont résolument contre certains aspects de ce qui se prépare ou de ce qui a été décidé par la Ville ou par les autres maîtres d'ouvrage. Cet aspect du débat est libre et il est normal que l'on s'exprime comme on le souhaite, légalement bien sûr, car il y a des limites légales à la liberté d'expression.

Concernant la concertation, pour que les uns et les autres continuent d'y participer effectivement, il faut une certaine discipline de respect mutuel. Je dois dire que j'ai observé des manquements. Je ne veux pas les désigner mais vous comprenez tous à quoi je fais allusion. Je pense qu'il faut faire cet effort pour continuer à se rencontrer afin de discuter de questions qui tiennent à cœur à beaucoup d'entre vous.

Je comprends que certains se plaignent de ne pas avoir été invités à une réunion car ils veulent continuer à s'informer et pouvoir exprimer leur point de vue. Mais pour autant, il faut que ces réunions puissent être rendues possibles. Les collaborateurs de la Ville (et je pense aussi à David MANGIN, aux maîtres d'œuvre), doivent pouvoir venir ici sans être directement et personnellement attaqués. Ils contribuent à une politique de la ville. La Ville, en revanche peut être critiquée, elle doit pouvoir répondre quand elle est présente. Aujourd'hui, il n'y a pas d'élus, donc ce débat ne peut pas avoir lieu sur ce plan-là, mais lors des réunions du mois de mars, cela pourra se faire.

Pardon d'avoir fait cette mise en garde un peu sévère, mais je la crois nécessaire.

Nous aurons deux parties ; nous parlerons d'abord des modifications intervenues dans le permis de construire de la Canopée, et ensuite du calendrier, partie à laquelle je tiens beaucoup. C'est d'ailleurs un aspect sur lequel le dossier qui a été diffusé est assez précis pour la première fois, même s'il n'est pas complètement figé. Il permet de discuter, et il est donc nécessaire d'avoir cette deuxième partie.

La première partie sera présentée par M. HUCHER, puis M. ANZIUTTI. Elle donnera ensuite lieu à des questions et débats. Puis, nous aborderons la seconde partie.

M. Dominique HUCHER, SEM PariSeine : Je voudrais faire brièvement une troisième introduction. Je suis responsable du projet au sein de la SEM PariSeine, mandataire de la Ville. Je rappellerai simplement le cadre dans lequel les architectes ont travaillé depuis mai 2009, dernier GTT qui avait à peu près le même sujet que la première partie de notre réunion de ce jour. Les éléments essentiels dans lesquels ont travaillé les architectes :

Une évolution du programme décidé par la Ville, consistant à remplacer un élément du programme initial qui était l'auditorium par une salle de diffusion mutualisée avec demande aux architectes de placer le conservatoire dans l'aile Sud de la Canopée, et de placer la salle de diffusion dans l'aile Nord, afin d'en faire un équipement mutualisé pouvant être utilisé par le conservatoire bien sûr, mais également les autres entités intéressées.

Le deuxième point important qui a fait l'objet d'une demande aux architectes portait sur le fait de travailler sur la liaison entre l'espace public extérieur en rez-de-chaussée et des équipements publics, qui sont tous placés aux 1^{er} et 2^{ème} étages. De nombreuses personnes dans le cadre de la concertation avaient pointé cette difficulté. Un travail important a été fait sur ce sujet, que va vous présenter Jacques ANZIUTTI.

Enfin, dernier point, le projet que les architectes ont montré en mai 2009 comportait un mail traversant dans la Canopée Sud, qui ne répondait pas explicitement à une demande du programme de la Ville, mais qui était présent dans le projet des architectes depuis le concours. C'était une offre des architectes pour un usage à déterminer. La réflexion menée avec la Direction des Affaires culturelles de la Ville, et tous les services intéressés, s'est penchée sur l'utilisation qui pouvait être faite de ce mail traversant. La conclusion qui a été tirée est qu'il n'y avait pas d'utilisation évidente et à côté des éléments de programme, des équipements publics bien identifiés demandaient un travail important, avec notamment cette question du travail sur l'accès entre le rez-de-chaussée et les équipements publics. Donc, le programme sur lequel il a été demandé aux architectes de travailler ne comporte pas ce mail traversant.

Je vous propose de laisser la parole à Jacques ANZIUTTI, qui va nous présenter le projet tel qu'il va faire l'objet du dernier complément de permis de construire.

M. Jacques ANZIUTTI : Cette première image montre deux axonométries, celle de gauche qui correspond à celle qui a été présentée au GTT de mai 2009 et celle de droite correspondant à la répartition du programme actuel.

Pour bien situer les évolutions, sur celle de gauche on avait déjà situé les cultures urbaines au R1, la partie salle de diffusion était aussi incluse dans cette zone. Il y avait encore le mail traversant du rez-de-chaussée. Sur les évolutions du programme, sur l'axonométrie de droite, au niveau du rez-de-chaussée, le mail a effectivement été supprimé.

Je vais revenir un peu plus en détail sur cette idée qui a été évoquée par M. HUCHER de créer une liaison beaucoup plus lisible et beaucoup plus forte entre l'espace public et les équipements publics.

Au premier étage, sur la partie aile Nord, nous avons situé la salle de diffusion sur la partie un peu plus sombre du bleu ciel ; à côté figurera la zone cultures urbaines avec la partie open space.

Le rez-de-chaussée fait apparaître deux grands halls d'entrée, celui au Nord qui va donner accès aux cultures urbaines, ainsi qu'à la bibliothèque des pratiques amateurs et l'espace ChanDanse des Sourds, et le hall qui va donner accès au conservatoire de musique.

L'espace commercial a été ajusté. Dans le contexte de ce projet, il ne faut pas perdre de vue que nous avons des éléments techniques existants au rez-de-chaussée, comme les TS (tours de sécurité). On a des organes techniques importants directement liés à l'infrastructure. Ces éléments doivent être maintenus ou une légère modification est possible, mais en tout cas ce sont des points durs qui ont l'aspect négatif de créer des zones en façade opaque, venant grever une continuité de façade animée. Ce projet aujourd'hui a essayé de ménager le plus grand linéaire possible de façades aménagées, animées, afin de créer une continuité urbaine au niveau de l'espace public.

En complément de ce que l'on évoque sur les halls d'entrée, ici, vous avez une coupe au droit d'un hall d'entrée sur le côté Nord, qui va donner accès à la bibliothèque, aux cultures urbaines et à l'espace ChanDanse des Sourds. La grande modification a consisté à créer cette verticalité sur les trois niveaux : le rez-de-chaussée étant ici, la façon d'entrer au hall du rez-de-chaussée se trouve ici, on va rentrer et on aura une première grande volée d'escaliers qui va donner accès au premier étage. Du premier étage, on aura encore une grande volée d'escaliers qui va donner accès au deuxième étage. Tout ceci, en découvrant l'espace toute hauteur sous Canopée, c'est-à-dire au niveau des bâtiments en percevant la verticalité des structures, en se promenant un peu dans cette grande structure.

Par ailleurs, cet espace toute hauteur va nous donner aussi une autre perception de la Canopée, qui est la transversalité. Lorsque l'on sera au premier étage, on pourra voir aussi bien la façade de ce côté et voir l'extérieur, et également la façade côté patio ; on aura cette profondeur qui surgira dans la perception de ce bâtiment. Idem au niveau supérieur, on aura une perception de l'extérieur, on verra le ciel. Également du côté patio, on verra le dessous de la Canopée. On aura cette transversalité et cette verticalité associées au niveau de cet espace de hall d'entrée.

Cet espace de hall d'entrée nous permet de créer ce lien direct avec l'espace public, d'avoir un appel vis-à-vis de l'espace public qui soit très fort. Cet espace sera couvert par une verrière, tout en maintenant l'enveloppe Canopée continue. On aura une verrière qui nous permettra d'amener une lumière éclairant l'espace sur trois niveaux. C'est la grande évolution du projet. C'est ce genre d'espace qui peut créer une liaison directe entre l'espace public sous Canopée et les espaces d'équipement public qui se trouvent aux étages.

La modification du plan du premier étage, que vous connaissez dans ses grandes lignes, a été de clairement identifier cet espace de diffusion. Ce dernier est directement lié au conservatoire, mais il peut être mutualisé, et il pourra accueillir à peu près 80 musiciens et un public d'environ 100 personnes. Le total de cet espace diffusion fait environ 350 m².

A proximité, nous avons l'open space qui associait les différents locaux cultures urbaines. Celui-ci est à peu près équivalent en surface et fait environ 350 m².

Dans ce projet, on essaie clairement d'identifier des espaces de desserte, qui sont connus : des coursives. Celles-ci nous permettent d'avoir cette vue vers la Canopée, l'espace public, et aussi de créer des liaisons et des accès aux différents équipements : la bibliothèque, l'open space, la salle de diffusion.

A partir des rues intérieures, les coursives vont desservir différentes salles.

Une coupe de détail fait partie des études actuelles, où l'on a voulu rappeler - car des questions avaient été posées - l'utilisation et la fonctionnalité des différentes salles, notamment les salles de danse.

Voici les gabarits de salles de danse. C'est une salle qui dans sa hauteur courante a 4,80 m à peu près d'utilisation, une partie ici rabaissée (espace technique de rangement ou d'accès). Certaines salles ont des espaces surélevés en partie haute pour donner une vision, une perception de la coursive qui se trouve au 2^{ème} étage. C'est-à-dire qu'une personne au 2^{ème} étage pourra voir ce qui se passe dans ces salles, donc une salle qui se développe en fait sur deux niveaux pratiquement et par conséquent relativement confortable par rapport à des salles pour de la danse, avec une certaine richesse spatiale car il y a des différences de niveaux.

Le dernier niveau, que vous voyez ici, est toujours organisé à partir des rues intérieures où se développent les escaliers. Puis, on donne accès aux coursives qui longent la façade et qui bordent l'espace sous Canopée. Également, sur le bâtiment Sud, on retrouve la partie escalier vertical sur les trois niveaux, la coursive qui va desservir les différents espaces.

Ce niveau est un peu particulier, car on va retrouver des zones techniques (gris – bleu ciel). Voilà une zone complètement occupée par la technique pure, et également ici une autre zone technique, au-dessus des salles de répétition, d'une salle de danse, et ici aussi au-dessus de la bibliothèque.

On a l'espace ChanDanse des Sourds dans ce secteur, une pratique amateurs et l'autre partie du conservatoire de musique.

Également, dans le cadre de cette évolution, nous avons voulu dans cette grande coupe rappeler l'ensemble Canopée, qui est inchangé dans sa morphologie, dans sa forme, dans son expression. Aujourd'hui, le projet est connu. Les modifications dont nous parlons aujourd'hui concernent essentiellement l'espace intérieur, tel que je l'ai présenté, c'est-à-dire les différents accès aux différents niveaux, la précision dans la répartition des différents espaces. Associé à la Canopée,

nous avons ce patio, qui lui-même a subi quelques ajustements, notamment au niveau de l'escalator qui était d'un seul franchissement et qui aujourd'hui s'arrête au - 1. Ensuite, nous avons des accès décomposés de chaque côté de ce gradinage qui va nous mener au parc, et des escalators également de chaque côté.

L'autre coupe transversale montre le patio avec tout le système d'embarquement et d'escaliers qui vont nous mener vers le parc ou les différents étages du patio, le rez-de-chaussée et l'ensemble Canopée où l'on retrouve la partie centrale de la Canopée, couverte par ce système de ventelles, qui a déjà fait l'objet d'explications. Il demeure inchangé.

Cette image rappelle les différents niveaux du patio. Le - 1 est desservi par ces escalators latéraux qui nous mènent directement vers le jardin. On a cette première allée qui nous mène sur cette terrasse du - 1. Ici, un espace commercial de petite surface, associée à la TS existante ; l'ensemble des escaliers qui nous mènent aux différents niveaux du sous-sol et cet escalator qui va nous mener du - 3 au - 1. Ici, les poutrelles passerelles permettent de longer le patio latéralement.

Le - 2 se décrit toujours un peu dans la même configuration avec un passage latéral, les escaliers toujours associés à ces passages. On voit la trace de l'escalator.

L'ensemble du - 3 est traité par un seul plan de niveau. Ce niveau est légèrement surélevé par rapport au niveau intérieur. Il y a quelques marches, un dénivelé de 60 cm entre les deux niveaux. Le projet doit permettre cette transversalité Est-Ouest, et également Nord-Sud. Ce patio est dégagé de tout encombrement, afin de le rendre le plus praticable possible, et avec une possibilité d'aménagement pour des activités qui peuvent se dérouler à cet endroit.

Voilà une image du patio qui a été mise à jour, puisque l'escalator part du - 3 pour arriver au - 1. Ensuite, nous avons ces grands emmarchements qui nous mènent vers le jardin avec de part et d'autre des escalators complémentaires. Pour accéder du - 1, nous avons cette terrasse et ensuite ces grandes volées d'escaliers nous permettant de rejoindre les différents niveaux inférieurs, verticalement, soit dans le sens du bas vers le haut, soit inversement.

Cette image est connue et fait partie du permis de construire : la perception de la Canopée vis-à-vis du jardin de la rue Berger. Sa morphologie et sa forme sont inchangées.

Voilà à peu près les évolutions du projet, qui concernent essentiellement cette redéfinition de la proximité la plus lisible possible entre l'espace public et les équipements publics.

M. Dominique HUCHER : Une dernière intervention correspondant à la vérification que le projet architectural répond au programme fixé par la Ville. Ce petit tableau dans ses trois premières colonnes reprend ce qui avait été présenté au GTT de mai, et dans les colonnes suivantes, les évolutions intervenues depuis.

Je commente brièvement, car Jacques ANZIUTTI l'a fait de façon plus détaillée avec les plans pour illustration.

Accueil des équipements publics :

On retrouve dans les 587 m² tous les espaces d'accueil :

Le hall du rez-de-chaussée se développant avec toute la rue intérieure, commune à tous les équipements publics de la Canopée Nord ;

Le conservatoire qui occupe la totalité du R + 1 et du R + 2 de la Canopée Sud, et qui bénéficie donc d'un hall et d'une rue intérieure qui lui sont dédiés. Cela est présenté sur la 2^{ème} ligne ;

La salle de diffusion.

Les chiffres ont évolué par rapport aux 500 m² évoqués en mai. Cela ne correspond pas à une modification significative de la salle elle-même qui est inchangée, ce que vous pourrez vérifier sur les plans, mais ce sont essentiellement les locaux annexes techniques qui ont été optimisés et mutualisés. Par exemple, les loges permettant aux artistes de se préparer sont mutualisées entre la salle de diffusion et l'open space du hip-hop.

Le projet pour la bibliothèque a été ajusté au programme de la Ville de Paris (1 000 m² contre 400 m² actuellement), la maison des pratiques artistiques amateurs a connu un ajustement. En mai dernier, le tableau vous indiquait 2 000 m² ; c'était un peu erroné dans la mesure où c'était effectivement le programme initial de la Ville, mais cette surface incorporait 800 m² pour Paris Atelier, pour lequel une décision avait été prise entre-temps de le relocaliser hors des Halles. Donc, le véritable programme de la Ville pour la maison des pratiques artistiques amateurs proprement dite, incluant ChanDanse pour les Sourds, est de 1 200 m². La réponse du projet est de 1.029 m².

Sur les cultures urbaines, projet dont le programme s'est affiné jusqu'à l'automne dernier, et qui a abouti au concept qui vous a été présenté aujourd'hui, le projet répond parfaitement à la commande de la Ville.

Les programmes commerciaux du rez-de-chaussée ne connaissent pas d'évolution majeure.

Sur l'ensemble, ce sont vraiment des ajustements des affectations des volumes intérieurs. La philosophie est toujours celle fixée en avril - mai dernier : le rez-de-chaussée affecté au commerce, et le R + 1 et le R + 2 affectés à tous les équipements publics.

M. Philippe CHOTARD : Merci, il est convenu d'avoir trois quarts d'heures de débat. Qui souhaite intervenir ?

M. Jacques BOUTAULT, Maire du 2^{ème} arrondissement : Je n'ai pas vu dans la présentation l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, notamment à la fois sur le patio qui est accessible avec des marches pour monter 60 cm, et dans les coupes que vous nous avez montrées, d'accès aux équipements publics.

M. Jean-Pierre MARTIN, Président du Conseil Syndical 5/7 rue des Innocents : J'ai pris beaucoup de notes et j'ai beaucoup de choses à dire.

On ne sait pas exactement comment est recouverte la Canopée. Une fois, on nous parle de panneaux photovoltaïques, une autre fois on lit dans la presse « un toit végétal », on ne sait pas la hauteur.

Initialement, nous devions avoir des perspectives sur Saint-Eustache depuis la Place des Innocents. Là, ce n'est plus le cas, ni sur ailleurs non plus.

On retrouve en étage les cultures urbaines. Or, l'intérêt consiste à capter les jeunes qui viennent de banlieue dans le quartier. Si l'on veut les intéresser à une culture urbaine, il faut un accès direct en bas. A la dernière réunion on avait parlé de cultures urbaines, de salle d'échange allant d'un point à un autre en rez-de-chaussée.

Tout cela prouve bien qu'il n'y a jamais eu aucune étude d'urbanisme sur ce projet, et c'est dommage.

Il n'y a pas de descriptif des commerces, par exemple le Café du 21^{ème} Siècle qui devait faire 2.000 m², était réparti sur deux étages. Où est-il maintenant ? Combien de mètres carrés fait-il ? On ne sait pas quels sont les commerces, à qui ils sont attribués, quels sont les équipements prévus.

On constate par contre que le centre commercial est tourné vers l'intérieur et en aucun cas vers l'extérieur, c'est-à-dire que les commerces actuels de riverains sont complètement exclus du commerce.

L'architecture par elle-même forme une sorte d'entonnoir sur la route Pierre Lescot. Il y avait des portes vitrées pour empêcher cet appel d'air. Là, il existe et on en a déjà parlé sans avoir eu de réponse.

J'aimerais bien voir des détails du toit de la Canopée vu d'en dessous, c'est-à-dire sur l'architecture détaillée. Toutes vos maquettes sont superbes mais cela ne donne rien.

Y a-t-il une possibilité de faire partir les grands escalators depuis les salles d'échange en bas, si les gens veulent fuir le centre commercial, ceux qui viennent travailler, ceux qui prennent le RER ? Actuellement, ils ont le tube qui est soi-disant anxiogène. Les gens sont obligés de parcourir des kilomètres dans le centre commercial pour accéder au fameux escalator, qui est soi-disant direct, et qui va débouler sur le jardin.

Je ne parle pas du jardin par lui-même, car nous n'avons aucun projet sur le jardin. On ne sait pas s'il y a un permis de démolir et un permis de construire. On n'a jamais eu aucune réponse.

Je ne vais pas parler de Marguerite de Navarre.

Par respect pour les gens de la concertation qui donnent assez de leur temps pour essayer de sauver leur quartier, ne peut-on pas nous envoyer les documents imprimés ? On ne peut pas imprimer chez soi vos documents informatiques, qui consomment de nombreuses cartouches couleurs. Faites-nous des choses plus simples en noir et blanc, et envoyez-les imprimées pour que l'on puisse les consulter.

C'est juste un aperçu des nombreuses questions à poser.

M. André LABORDE, GIE du Forum des Halles : J'ai réclamé, suite à la réception de vos documents, d'avoir des coupes, des élévations complètes, surtout pour la Canopée, la sortie sur le jardin. Nous sommes très intéressés d'en connaître l'évolution : la hauteur, la grandeur, les accès, et bien sûr les façades, l'intérieur de la Canopée avec ses coursives qui nous posaient quelques problèmes. Je parle bien de l'intérieur du forum, c'est-à-dire les niveaux - 1, - 2 et - 3.

J'ai aussi remarqué que vous n'aviez pas trouvé la possibilité d'annuler les niveaux de la Place Basse, car il reste maintenant 60 cm de dénivellation, et c'était un des grands problèmes majeurs de ce projet. Nous pensions vraiment que cela allait se réaliser. C'est à travers les coupes, les façades, et tout cela que l'on peut se rendre compte de l'évolution du projet, et ce ne sont pas simplement les surfaces. Alors, donnez-nous les élévations, les coupes et tous ces détails ; merci beaucoup.

M. Jacques CHAVONNET, Association de défense des riverains Châtelet-les Halles : Lors de la dernière réunion, nous avons demandé s'il était possible d'avoir une maquette en 3D. Vous aviez répondu que c'était possible et que vous l'envisagiez, mais nous ne la voyons toujours pas. Avez-vous toujours l'intention de réaliser cette maquette en 3D informatique ? A quelle date ?

M. Philippe CHOTARD : Peut-être peut-on se tourner vers M. ANZIUTTI pour revenir sur toutes les questions qui portent sur les aspects architecturaux ?

M. Jacques ANZIUTTI : J'ai noté une première question concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Bien entendu, celle-ci est respectée, de toute façon c'est une obligation qui fait partie de nos règlements de construction et figure dans le cadre du permis de construire.

Pour plus de précision, dans l'aile Nord, vous avez le hall d'entrée et un noyau de circulation verticale ascenseurs, qui va desservir les trois niveaux. Egalement sur l'aile Sud, un noyau d'ascenseurs va desservir les trois niveaux. Ici, un ascenseur va desservir les niveaux bas du patio jusqu'au rez-de-chaussée. L'ascenseur qui va desservir tous les niveaux du patio est ici, et sortira en rez-de-chaussée.

Egalement, pour répondre à une question sur le niveau bas du patio, l'arasement de la Place Basse est un sujet très complexe. Le choix adopté a consisté à traiter l'ensemble de la surface d'un seul niveau et d'imaginer par des emmarchements une liaison, la plus facile possible, entre le niveau des mails et le niveau bas de la dalle basse. Egalement bien sûr pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, on a ici un petit ascenseur permettant la liaison entre ces deux niveaux.

M. Dominique HUCHER : Peut-être une précision pour la desserte de l'ancien forum des niveaux - 1, - 2, - 3 depuis la surface, aujourd'hui on a deux ascenseurs et à l'issue du projet, on en aura 4 ; celui que vous a présenté Jacques ANZIUTTI, un autre dont la conception est confiée à un autre maître d'œuvre, qui sera dans la circulation verticale Lescot.

M. Jacques ANZIUTTI : Je vais peut-être revenir sur d'autres points, en prenant la coupe avec l'escalier desservant différents niveaux. La hauteur maximale de la Canopée est de 14,5 m. Cette donnée est connue depuis longue date, et elle fait partie du permis de construire. Elle est inchangée.

Le principe de traitement de l'ensemble de l'enveloppe de la Canopée est un système verrier, c'est-à-dire que ce sont des éléments de verre qui sont posés sous une structure secondaire qui elle-même repose sur une structure primaire qui repose sur ces grands éléments verticaux de reprise des différentes charges. Ces éléments de structure eux-mêmes reposent sur des appuis existants. La particularité de ce projet est que l'on construit à partir d'appuis existants.

Revenons sur le plan du rez-de-chaussée, puisqu'une question concernait les commerces. Aujourd'hui, l'affectation détaillée des commerces n'est pas connue. Mais, le projet comporte toujours le Café du 21^{ème} Siècle dans ce secteur.

M. Philippe CHOTARD : Sur quelle surface ?

M. Jacques ANZIUTTI : Le découpage est « à faire », mais c'est cette zone qui est disponible. La superficie de ce secteur Sud est la partie Café littéraire. Je pense d'ailleurs que le café fera l'ensemble de la surface, il paraît difficile de la recouper.

Une remarque concernait les commerces retournés vers l'intérieur. Non, car nous avons des vitrines commerciales ici et d'autres de ce côté sur Lescot, sur la rue Berger. Je crois qu'il y a une certaine diffusion des zones des façades commerciales.

M. Philippe CHOTARD : La fourniture de coupes, d'élévations, la maquette 3D.

M. Dominique HUCHER : Sur la fourniture de l'ensemble des plans, il est difficile de fournir, surtout sous forme de document papier, l'ensemble des coupes, élévations, etc. Je proposerai volontiers pour ceux qui souhaitent approfondir l'examen de mettre à leur disposition le dossier complet de permis de construire. De toute façon, c'est un droit. Une fois qu'il sera déposé à la Direction de l'Urbanisme, vous pourrez le consulter.

Dans la salle : Quand sort-il ?

M. Dominique HUCHER : La semaine prochaine, je l'espère. Si vous le souhaitez, on peut organiser quelque chose dans le local d'accueil.

M. Jean-Pierre MARTIN : Pourriez-vous nous mettre les plans de façon claire, sans page de garde ?

M. Dominique HUCHER : Le dossier de permis de construire est assez monstrueux.

M. Thierry LE ROY : Je crois que l'offre de M. HUCHER est intéressante à saisir, certains d'entre vous sont plus disponibles que d'autres, certains sont mieux informés que d'autres. L'idée que l'on offre à un moment donné un accès dans le lieu où le permis de construire est rendu public mérite d'être signalée et portée à la connaissance notamment de tous les membres de la concertation, et

plus largement. Vous dites qu'il sera prêt la semaine prochaine. Peut-être pourriez-vous organiser une visite avec un guide qui accompagnerait les personnes qui veulent comprendre ce qu'il y a dans le permis de construire. C'est une manière assez justifiée de travailler.

M. Dominique HUCHER : Nous avons justement là des personnes capables d'aider.

M. Thierry LE ROY : Il faudrait instituer des rendez-vous ; cela peut être accessible en permanence, mais des gens ont besoin d'être aidés pour cueillir l'information dans le permis de construire.

M. Dominique HUCHER : Certains ont évoqué une formule 3D ; c'est effectivement prévu. Nous devrions disposer d'un film présentant en 3D le projet, vu par une personne circulant sur le site avec l'opération entièrement réalisée, et pas seulement la Canopée mais l'ensemble des autres éléments du réaménagement des Halles. Nous espérons en disposer pour le mois de mai 2010.

Nous travaillons également sur une formule encore plus ambitieuse qui, pour la fin de l'année 2010, mettrait à disposition sur Internet un dispositif 3D interactif, permettant à chacun, un peu comme dans un jeu vidéo, de circuler à l'intérieur de l'opération pour voir l'allure qu'auront tous les volumes, tous les espaces à l'issue de l'opération. Aujourd'hui, nous ne savons pas si ce dispositif couvrira la totalité de l'opération ; ce serait une première et je ne pense pas que sur une opération d'urbanisme ou d'architecture de cette ampleur, cela ait déjà été fait. Notre objectif est de permettre à tout un chacun, à partir de la fin de cette année, de vraiment pouvoir visualiser l'ensemble du projet.

M. Philippe CHOTARD : Il y a aussi la question évoquée sur les perspectives sur Saint-Eustache, cela apparaîtra de manière très évidente dans le cadre du dossier du permis de construire également. Donc, cela fait partie des éléments qui pourront être communiqués dans ce cadre.

Mme Elisabeth BOURGUINAT, Association Accomplir : En préambule, je voudrais dire que nous n'avons pas bien apprécié...

En réalité, nous avons eu accès à des documents confidentiels, pour lesquels c'est tellement peu de la désinformation, que M. Renaud PAQUE, lors d'une réunion du bureau de la concertation, nous a reproché d'avoir fait fuiter des choses qui n'avaient pas aidé la Ville dans ses négociations avec Unibail. Les deux reproches paraissent contradictoires, car soit ce sont des vraies informations et ce sont des fuites, soit c'est de la désinformation et ce ne sont pas de vraies informations.

Pour mettre tout le monde d'accord, et comme ces documents sont déjà en ligne, nous vous les avons donnés dans le petit dossier que vous avez, dont vous pouvez prendre connaissance, et voir si cela vous paraît de la désinformation, et si la désinformation ne serait pas au contraire du côté de la Ville, qui est en train de négocier avec Unibail des choses absolument scandaleuses consistant à brader l'espace public, à vendre l'espace du centre d'animation des Halles.

Deuxième élément que vous avez dans ce petit dossier...

M. Philippe CHOTARD : Madame BOURGUINAT...

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Je pense avoir la parole.

M. Philippe CHOTARD : S'il vous plaît, il y a un Président de séance et c'est ma modeste personne qui joue ce rôle, je voudrais vous rappeler quand même certaines choses. Nous sommes dans le cadre d'une concertation, et il faut respecter les procédures.

D'abord, vous citez Mme HIDALGO, j'ai pris la précaution, et le garant vous l'a rappelé, de rappeler que ce soir, parce que nous sommes dans un contexte électoral, Mme HIDALGO n'est pas là. Que vous souhaitiez la mettre en cause, encore une fois, c'est votre droit...

Mme Elisabeth BOURGUINAT : C'est écrit, j'ai lu la phrase du Parisien ; c'est tout.

M. Philippe CHOTARD : C'est votre droit de citoyenne et de responsable associative. Ce n'est pas forcément dans le cadre de la réunion de ce soir qu'il faut le faire, car simplement le sujet que vous évoquez, et encore une fois nous sommes prêts à y répondre dans un cadre adapté, n'est pas prévu dans le cadre de la concertation que nous devons avoir ce soir sur la Canopée. Je crois que c'était l'engagement qui avait été pris et nous nous y tenons.

Encore une fois, je suis prêt à parler de ce sujet, mais c'est du temps que l'on ne passe pas à examiner le projet de Canopée présenté ce soir.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Je pense que les personnes auxquelles nous avons remis ce petit dossier sont très intéressées par ces informations, et qu'elles auront l'amabilité de me pardonner d'avoir consacré quelques instants à apporter cette précision.

Je termine en disant que dans le petit dossier que l'on vous a remis, les deux premières pages sont des calculs, et j'ai demandé à M. BOUZIDI, M. PAQUE, M. POUPARD, M. LE ROY de me donner les éléments manquants. J'espère qu'ils ne manqueront pas de le faire.

Les chiffres donnés montrent les commerces démolis et les commerces créés, mais pas les équipements collectifs démolis, que nous estimons à 4.400 m². Vous secouez la tête, mais j'aimerais bien, si possible, que l'on contredise notre document ligne à ligne et qu'il y ait une certaine transparence sur les espaces commerciaux et les espaces d'équipements publics qui sont démolis et créés. Soit on nous apporte des contre-vérités à ce document, soit on sera obligé de communiquer avec ce que l'on a. Il nous semble dans cette concertation qu'il faut prêcher le faux pour avoir le vrai. Quand on demande des informations, on ne les a pas. Quand on menace de publier quelque chose qui est faux, parfois on a les informations !

M. POUPARD m'avait promis depuis déjà six mois de me donner les chiffres exacts ou complémentaires sur les commerces.

M. Thierry LE ROY : Je voudrais juste répondre à Elisabeth BOURGUINAT sur ce point. J'ai bien reçu votre mail, et je ne détiens pas les informations que vous demandez. Je suis d'accord que vous les demandiez, elles doivent être disponibles et communiquées par la Ville. Cela ne pose aucun problème, il faut le faire. Mais, je dis aussi que ce sont des sujets qui ne sont pas nouveaux. Il y a deux ou trois ans, quand nous étions sur le cahier des charges de la Canopée, nous avons eu à un moment donné des données chiffrées, et c'est peut-être de là que vous aurez tiré vos propres chiffres sur la répartition des espaces actuels.

C'est ce qu'il faut avoir en main. Si vous avez oublié ces données, nous pouvons vous les redonner.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Je ne les ai pas oubliées, mais c'est justement parce qu'on a une base de données extrêmement complète que je suis allée voir et que je me suis rendu compte qu'il nous manquait quelques données, par exemple sur les locaux de la radio, sur Roue Libre, on ne les a jamais eues. A moins que j'aie mal cherché, mais généralement quand je cherche, je cherche vraiment. J'aimerais que nous ayons toutes ces données.

Je pense que dans le tableau qui nous a été présenté, on ne nous montre que ce qui est dans la Canopée, en surface. M. POUPARD avait eu la gentillesse de me donner aussi quelques éléments sur ce qui était en sous-sol, il s'agit d'une seule et même opération. On nous dit que tout est imbriqué et qu'on ne peut pas séparer les opérations les unes des autres. Donc ce serait bien, quand on fait le bilan entre les surfaces d'équipement et les surfaces commerciales, de prendre en compte l'ensemble des créations de surface ; on se rendrait compte que les créations de surfaces commerciales sont beaucoup plus importantes que celles d'équipements collectifs.

Or, surprise que l'on a découverte, écrite noir sur blanc, dans le rapport de la commission d'enquête : Unibail ne va pas contribuer à cette opération qui est entièrement prise en compte par la Ville et par d'autres financeurs publics. Donc, cela pose un petit problème. C'est pour cette raison que j'aimerais beaucoup avoir ces précisions.

Maintenant, j'en viens à quelques questions sur la présentation faite. Je voudrais d'abord répondre à mon voisin, M. MARTIN, concernant le permis de démolir du jardin. Nous avons appris un tour de passe-passe assez choquant : la Ville a oublié de se notifier à elle-même le permis de démolir du jardin. Donc, nous n'avons pas de date de notification du permis, a priori on ne peut pas attaquer le permis de démolir le jardin, ce que nous allons tout de même vérifier. Comme si cette loi avait été faite pour que quand une administration ne répond pas, au bout de deux mois, le permis soit accordé. Là, il y a eu un oubli ; c'est vraiment curieux. Cela fait partie des choses qui sont extrêmement désagréables dans cette concertation.

Je voudrais poser une question à M. ANZIUTTI qui affirme que l'on voit le ciel depuis le hall d'entrée. Cela m'étonne beaucoup, car j'avais compris que c'était au milieu du toit qu'il y avait des ouvertures, et qu'on voyait le ciel. J'aimerais que vous m'expliquiez, M. ANZIUTTI, si votre matériau est devenu transparent, et comment on peut voir le ciel.

Concernant cette fameuse grille, on nous a dit qu'il n'y en aurait pas. J'ai constaté que dans le rapport de la commission d'enquête, les commissaires enquêteurs demandent qu'il y ait une grille pour séparer le patio du jardin. Il semblerait que les pompiers ne soient pas d'accord. J'aimerais savoir qui va l'emporter des commissaires enquêteurs ou des pompiers, et ce qu'en pense M. BERGER qui m'a confirmé qu'il n'y aurait jamais de grille dans son bâtiment. Où se trouve cette grille, quelle forme va-t-elle prendre, comment l'accommode-t-on avec la nécessité de pouvoir sortir à n'importe quel moment ?

J'ai une petite question architecturale sur la largeur des coursives, que je trouve extrêmement larges. Quelle est la largeur de ces coursives dans les étages ? Je rejoins la question de M. LABORDE : y a-t-il des coursives ou pas dans les étages inférieurs autour du patio ? Qu'est devenue cette question : coursives ou pas ?

A propos des marches sur la Place Basse, je voudrais rappeler, pour avoir participé à la concertation sur le cahier des charges, qu'un certain nombre d'entre nous ont demandé qu'il n'y ait pas de toit pour couvrir le patio. Une des raisons pour lesquelles il y avait un toit, consistait à vouloir supprimer les marches sur la Place Basse, gêne pour l'accès handicapés. Ces marches correspondent à l'évacuation des eaux de pluie, raison de la surélévation de la Place Basse. Comme on veut absolument donner l'accessibilité et supprimer ces marches, il faut couvrir la Place Basse. Si M. LE ROY s'en souvient, nous avons énormément parlé de ce sujet. Là, comme par magie, on découvre qu'il y aura quand même des marches. Donc, je repose la question : à quoi ce toit sert-il ? On ne comprend toujours pas pourquoi il y a ce toit.

Puisque j'en suis au toit, je demanderai à M. ANZIUTTI de nous préciser comment tient son toit. On a entendu plein de choses, qu'il faudrait des câbles pour le tirer vers l'extérieur, mais ce n'est pas possible à cause du terrorisme ; qu'il faudrait des piliers pour le soutenir, mais ce n'est pas possible par esthétisme. Certains ont dit que le U qui fait le tour du bâtiment devrait faire 2 m de hauteur pour supporter le poids du futur toit, je n'ai pas vu ce genre de choses dans les coupes.

J'aimerais savoir quel sera le poids de ce toit. En quel matériau sera-t-il ? Comment tient-il ? On a aussi entendu dire que vous ne saviez toujours pas dans quel matériau vous alliez le faire. Je vous ai entendu parler de verre, jusqu'ici on parlait de matériaux composites.

J'ai presque terminé. Je voudrais signaler qu'à ce jour, 17 février, je suis Présidente de la bagagerie Mains Libres, je n'ai aucune solution de relogement de la bagagerie. Je devrai partir le 1^{er} juillet, mais je tiens à vous dire que nous ne partons pas du local occupé par la bagagerie tant que nous n'aurons pas un local convenable, correspondant au cahier des charges, situé à proximité dans le quartier, que nous aurons eu le temps d'installer. En plus, je tiens à signaler que l'on m'a expliqué que ce serait à nous de payer les travaux, car il n'y a pas d'argent pour faire les travaux pour installer la bagagerie. On m'a même expliqué qu'il n'y avait pas de quoi payer le supplément de loyer, car nous avons trouvé un local qui nous a été refusé, le prix passait de 35.000 € actuellement à 50.000 €. Nous devons trouver les 15.000 €, ce que je trouve scandaleux, car le Maire s'était engagé sur le fait que nous soyons relogés.

Je ne sais pas à quel moment vous comptez démolir les pavillons Willerval, mais il faudra nous avoir trouvé un local avant, car cela a été promis et repromis. Pour l'instant, nous n'avons rien.

De même qu'il n'y a rien pour la bibliothèque. Dans les débuts, si M. ANZIUTTI s'en souvient, il était question d'un phasage de la construction de la Canopée, comme il était question d'un phasage dans le projet Mangin. Donc, on devait démolir un côté, puis on transvasait, et on construisait ailleurs. Le fait qu'il n'y ait pas de solution pour la bibliothèque a peut-être duré un an ou un an et demi. Maintenant, cela va durer quatre ou cinq ans.

Supprimer la bibliothèque jeunesse dans ce quartier pendant quatre ou cinq ans est inadmissible. Les enfants à 3 ans ne sont pas mobiles, ils ne peuvent pas prendre le métro. Il faut absolument un local, peut-être pas à la même taille qu'actuellement, pour la bibliothèque. Je ne sais pas comment vous allez faire en la fermant le 1^{er} juillet. Je crois qu'il faudrait maintenir la bibliothèque ouverte au-delà du 1^{er} juillet, tant que les travaux de démolition ne sont pas commencés, puisque vous n'avez pas encore le permis. Pourquoi fermer tout de suite alors qu'il n'y a pas de relogement et que ce ne sera pas démolit ? Laissez la bibliothèque ouverte et trouvez un relogement.

Il n'y a rien pour Les Relais du cœur. Un local avait été trouvé et finalement, cela ne marche pas.

Il n'y a rien pour Paris Atelier. Vous avez dit que ce serait relogé à l'extérieur du site. Pour l'instant, ils n'ont rien. Ils ferment.

(Commentaire inaudible dans la salle)

J'aimerais bien que vous me donniez l'adresse, car la personne est très intéressée et elle va m'appeler demain pour savoir ce qui a été dit.

(Réponse hors micro).

J'ai quelqu'un qui n'est pas du tout informé.

Quant au conservatoire, on a appris que la salle de danse du conservatoire transitoire serait un couloir de 3 m x 15 m à un étage, et de 4 m x 15 m à un autre étage, avec des piliers au milieu. Donc, les enfants devront porter des casques pour faire de la danse ! Le local où l'on veut les envoyer, Micadanses, est complètement saturé.

Excusez-moi d'avoir été un peu longue.

M. Jacques CHAVONNET : Je trouve extrêmement préjudiciable, en tous cas regrettable, que l'on ait supprimé les sanitaires dans la Canopée. Que les gens soient obligés de sortir pour se rendre aux commodités, par tous les temps, paraît curieux.

M. Philippe CHOTARD : D'autres interventions ?

M. Jean-Pierre MARTIN : On n'a pas répondu à ma question.

M. Philippe CHOTARD : A quelle question n'a-t-on pas répondu ?

M. Jean-Pierre MARTIN : Nous devons avoir des passages visuels pour voir Saint-Eustache depuis la Place Saint-Eustache.

Donc, il n'y aurait pas de panneaux photovoltaïques ? C'est annoncé dans la presse. Et suivant les personnes, Anne HIDALGO dit une chose, une autre dit autre chose. Y a-t-il un toit végétal, car c'est la mode ?

M. ANZIUTTI disait que la construction actuelle reposait sur des appuis existants. Sur la rue Berger, il y avait les appuis existants. Il y a 140 m de portée, où sont ces appuis existants rue Berger ? Dites-moi où ils existaient ?

On voudrait l'attribution détaillée des commerces.

Je voudrais savoir si le permis de construire est déposé ou non, et s'il est accepté.

Quel est le financement ? Nous aimerions en parler, mais ce n'est peut-être pas à l'ordre du jour aujourd'hui. On pourrait nous répondre à ce sujet.

Il est regrettable dans tout cela que la Mairie de Paris ait imposé M. MANGIN pour la Canopée. Les architectes BERGER & ANZIUTTI ont dû reprendre son cahier des charges, c'est-à-dire ce grand carré de 140 m de côté qui est absurde. On pouvait très bien mettre les équipements en L sur les équipements actuels en débordant un peu, alors que là on supprime toutes les perspectives, toutes les vues et tout le jardin sur 140 m rue Berger.

M. Pierre LABORDE : Un complément sur les informations architecturales, comment avez-vous pensé la rambarde autour du patio ? Là, nous aurons un aspect architectural tout à fait nouveau. Actuellement, le cratère est séparé par des jardins, et donc inaccessible. Dans ce contexte, on voit pour le moment une rambarde. Vous connaissez la situation des Halles, sa population, devra-t-on s'acheter des parapluies pour passer en bas ?

M. Philippe CHOTARD : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Cela en fait déjà un petit nombre.

M. Régis CLERGUE-DUVAL : Je voulais vous remercier, M. HUCHER, des précisions sur les arbitrages que la Ville a rendus, même si les élus ne sont pas là, je trouve cela très clair. Je trouve cela bien que la réflexion à laquelle nous avons affaire, par rapport à nos propositions, soit donnée comme vous l'avez fait très synthétiquement sur l'histoire des choses. Après tout, c'est la Ville qui décide et les gens sont élus pour cela.

Je remercie Jacques ANZIUTTI de toutes ces précisions qui sont très claires. Je peux émettre un regret complètement pieux évidemment sur le fait qu'il n'y ait plus la circulation entre la Canopée Nord et la Canopée Sud au niveau R + 1, au niveau du petit isthme. C'était un débat que nous avons eu sur le premier projet que vous aviez présenté au concours. Il permettait justement de faire communiquer les équipements, la bibliothèque par rapport au conservatoire, afin que les enfants puissent circuler. Nous le regrettons quelque peu, indépendamment des améliorations que j'ai bien comprises, en particulier sur la rue intérieure.

Une petite question sur la rue intérieure : ne serait-il pas possible, sans passer par le hall traversant, que l'on puisse redescendre du R + 1 dans votre rue intérieure vers la rue Rambuteau avec un petit escalier assez discret qui, sans casser le linéaire, aurait permis aux usagers d'avoir un double accès ; ce qui est un élément de confort de sécurité, de tranquillité souvent appréciable ?

Une question sur les portes vitrées et non sur les rambardes : où est la limite entre l'air que l'on respire et les espaces fermés ? Personnellement, je préfère que l'on soit le plus possible à l'air libre. Je trouve que les centres et les rues souterraines sont souvent trop chauffés, c'est un élément d'inconfort en même temps qu'un élément de consommation énergétique tout à fait inutile.

Je suis très attaché au fait que toutes ces rues, aussi bien souterraines que sous Canopée, restent de l'espace public, et donc soient gérées comme telles. Je suggérerai que les portes sous la Canopée soient les plus reculées possibles, et pas que la circulation d'air se fasse comme dans la galerie Chemetov, sinon ce seraient des courants d'air insensés. Je suis peut-être un vieux monsieur ici, j'appartiens à une génération de soixante-huitards qui rêvait de voir tout Paris sous une bulle vitrée, car l'idéal pour l'espace public est d'être au grand air et à l'abri de la pluie. C'est la tradition des passages couverts, c'est effectivement tout un rêve de nos générations. Entre l'utopie et le rêve, je trouve bien que cette Canopée réalise cette idée de la Grande Halle, celle que nous aimions autrefois dans les Halles Baltard d'un espace aéré et couvert.

M. Philippe CHOTARD : Je propose que l'on s'efforce d'apporter quelques éléments de réponse. Je laisserai évidemment M. ANZIUTTI répondre sur tous les aspects architecturaux, et les questions sont très nombreuses sur ce point.

Je voudrais revenir au nom de la Ville sur la question des équipements publics. Je voudrais quand même rappeler, et je crois que tout le monde l'a en tête, le fait que les grands équipements publics qui sont présents sur le site vont considérablement gagner en surface et en fonctionnalité ; la bibliothèque jeunesse actuelle fait moins de 400 m², elle va passer à plus de 1 000 m² ; et comme cela avait été souhaité, évidemment, le maintien du pôle jeunesse. Cet engagement a été pris et sera tenu. Mais, également, l'accès à la bibliothèque à tout public et aux lecteurs adultes.

Si l'on prend le conservatoire, c'est une évidence avec les 2 600 m² plus la salle de diffusion mentionnée, avec plus de 3 000 m², c'est tout simplement le plus grand conservatoire de Paris, alors même que la population agglomérée sur les arrondissements concernés n'est pas forcément la population la plus importante par rapport au conservatoire existant. Si l'on met de côté les deux conservatoires, qui sont par ailleurs au stade de conception, dans le 17^{ème} arrondissement et le 13^{ème} arrondissement, le conservatoire du centre sera (et nous nous en réjouissons tous) le conservatoire de Paris le plus important, avec des fonctionnalités très notablement améliorées.

L'espace culture hip-hop de 1 400 m², par définition, est quelque chose qui n'existe pas ailleurs aujourd'hui. Je n'en dis pas davantage, mais je crois qu'il ne faut pas faire de procès d'intention à la Ville sur le fait que nous aurions manqué d'ambition au niveau des équipements publics qui vont être accueillis sur le site.

Je suis prêt, et c'est un engagement que nous prenons, à vous communiquer tous les éléments de comparaison qui permettraient dans la transparence la plus grande de faire le parallèle entre ce qui existe aujourd'hui et ce qui sera effectivement livré sur la totalité du site, dans toutes ses composantes et pas seulement sur la Canopée, ce qui a été fort bien dit. Sur les autres aspects évoqués, concernant la bagagerie : vous avez rappelé l'engagement formel du Maire en réunion publique d'assurer un relogement de la bagagerie. Cet engagement sera tenu. Nous avons une localisation qui est aujourd'hui identifiée, sur laquelle nous travaillons. Il faut s'arrêter sur certains aspects, notamment financiers. Mais, de toute façon, l'engagement a été pris par la Ville de faire en sorte que la relocalisation, en concertation avec vous, soit assurée dans le calendrier que vous avez rappelé. C'est quelque chose qui sera fait.

Il n'est évidemment pas question de fermer la bibliothèque aussi longtemps que nous n'aurons pas besoin de récupérer l'espace pour les besoins des travaux. Donc, nous avons raisonné jusqu'à présent sur une libération effectivement en juillet. Je préférerais que Dominique HUCHER précise ce que je vais dire, mais à ma connaissance nous avons la possibilité de prolonger le fonctionnement de la bibliothèque pendant encore plusieurs mois. Est-ce que je peux dire jusqu'à la fin de l'année ?

M. Dominique HUCHER : Oui.

M. Philippe CHOTARD : Cela veut dire que jusqu'à la fin de l'année la bibliothèque jeunesse La Fontaine continuera de fonctionner, sur la totalité de l'année 2010. Quelles sont les solutions pour l'accueil des enfants ? Evidemment, nous nous sommes posé la question et la Direction des Affaires culturelles y a travaillé. L'une des solutions, même si elle n'est pas idéale, pendant la phase de chantier, est de faire en sorte qu'une bibliothèque dans le 3^{ème} arrondissement, qui a ouvert ses portes il y a un an, rue Portefoin, la bibliothèque Marguerite Audoux, puisse être en capacité d'accueillir les classes. Certes, ce n'est pas à proximité immédiate, mais pour l'accueil des classes c'est une solution qui peut tout à fait être envisagée.

Pour autant, nous n'excluons pas (et je suis prudent au niveau de la formulation, car nous n'avons pas finalisé à ce jour) d'ouvrir un comptoir de prêt sur des surfaces plus réduites, comme vous les avez évoquées, pendant la durée du chantier, dès lors que cela répondrait à un besoin pour l'arrondissement.

Pour les Restos du Cœur, l'engagement a été pris et les discussions se poursuivent.

Sur Paris Atelier, une solution de relogement provisoire pour l'instant est trouvée, avec son accord. Ce n'est pas à moi d'en dire plus ce soir, car je n'ai pas nécessairement tous les éléments, mais je sais qu'une solution provisoire leur convient. Nous allons continuer à les accompagner sur la recherche des 600 à 800 m² qui leur sont nécessaires sur Paris, sans nécessité d'une localisation dans cette partie de Paris.

Sur le conservatoire, je crois que tout le monde se réjouit de la solution temporaire qui a été trouvée rue Jean-Jacques Rousseau, et qui a été concertée. Je crois que le Directeur est là et il pourra en parler davantage que moi.

Il y a des normes de sécurité à respecter, vous l'avez évoqué sur un ton un peu ironique au sujet de l'équipement spécial dont il faudrait doter les enfants. Je fais confiance là aussi aux équipes de la Ville et au Directeur du conservatoire pour nous aider à trouver des solutions adéquates. Nous le ferons évidemment dans le respect de toutes les questions de sécurité.

M. Pascal GALLOIS, Directeur du conservatoire du centre de Paris : A plusieurs moments a été évoquée la question du relogement du futur conservatoire, notamment pour la danse. Le nouveau conservatoire aura un très grand département danse, au niveau logistique, nous aurons trois grandes salles qui auront une très grande hauteur sous plafond. C'était notre inquiétude et d'ailleurs celle de l'Inspectrice de la danse, à l'époque Marie SANDRINI. Cela nous permettra vraiment d'avoir un pôle danse magnifique.

Nous avons actuellement un des pôles danse les plus importants des conservatoires d'arrondissement, qui tourne aux alentours de 430 élèves sur un effectif d'environ 1 200 élèves (musique, danse et théâtre).

La question du relogement consistait à adapter un lieu qui, géographiquement, permettait aux parents, et notamment aux parents des enfants en bas âge, d'avoir sur le même lieu la musique et la danse.

Si je cite le cas d'une famille courante, qui a un enfant qui fait de la danse et un autre qui fait de la musique, ou parfois le même, pour qu'une mère ou un père de famille conduise l'enfant le mercredi, il faut que ce soit sur le même lieu géographique ; avec les difficultés de la vie, les plannings des parents et des enfants. Donc, c'est une adaptation de ce local du 53 rue Jean-Jacques Rousseau, qui est un local de grande qualité, et qui était initialement un immeuble de bureaux. Il a fallu adapter ces locaux, notamment pour la danse, provisoirement pour ces trois à quatre années.

Les professeurs ont eu une petite inquiétude en voyant la salle de danse. Deux niveaux auront deux salles de danse. Actuellement, nous avons une salle de danse sur le local actuel, la salle Chauviré. Nous avons nos plannings et les effectifs de cours de danse qui tournent autour 18 à 20 élèves par cours. Les professeurs qui ont vu une salle de danse, qui était effectivement plus petite, à valider par l'inspectrice de la danse, ont eu peur car ils pensaient devoir donner des cours pour 20 élèves dans un espace restreint. Un long travail vient de se terminer hier entre l'inspection de la danse et les 4 professeurs de danse, qui a permis de travailler sur la véritable prospective du Département danse du conservatoire rue Jean-Jacques Rousseau et la future perspective.

La Ville de Paris a donc décidé de dédoubler les cours de danse. Des heures de cours et des postes sont en train d'être créés, pour qu'il y ait un meilleur service public. Pour les salles de danse, les effectifs d'élèves tourneront aux alentours de 8 à 10 élèves. Vous comprendrez que sur un effectif de 430 élèves, cela ne se règle pas en deux réunions. C'est un long travail. Les professeurs ont été rassurés et associés ces deux derniers mois à ce travail, auquel j'ai participé, avec le conseiller aux études, l'inspectrice de la danse, afin que les cycles d'enseignement soient très bien adaptés à un cours qui s'adresse à deux fois moins d'élèves, et également dans la perspective de l'appel d'air que sera l'aménagement dans le futur conservatoire où l'on pourra accueillir davantage d'élèves, car les classes seront de très haute tenue.

Je dois souligner que les professeurs sont rassurés.

Nous avons décidé de faire une réunion d'information pour l'ensemble des professeurs de danse et des parents d'élèves où sera expliquée cette phase de relogement au 53 rue Jean-Jacques Rousseau, et le projet futur, à laquelle participera l'inspectrice de la danse pour expliquer le projet danse de la Ville.

M. Thierry LE ROY : Merci, M. GALLOIS. Je ne résiste pas à la tentation d'évoquer le souvenir que j'ai, comme ancien Directeur de la musique et de la danse au Ministère de la Culture, de la réglementation des locaux d'enseignement de la danse. Elle est depuis la loi de 92 extrêmement sévère, et on ne peut pas s'en affranchir, qu'on soit la Ville ou une école privée. La Ville est complètement soumise à cette réglementation, l'Etat ne laisserait pas enseigner la danse dans des conditions qui ne seraient pas correctes du point de vue de la qualité des planchers, de l'espace, des volumes. Une réglementation extrêmement stricte a été prise par décret.

M. Pascal GALLOIS : Vous avez tout à fait raison de le souligner. Donc, le plancher sera excellent, et nous travaillons avec tous les organismes de la danse, l'inspectrice de la danse insiste là-dessus. De plus, l'avantage, puisque ce seront les deux derniers niveaux, est que ce sera très clair. Les professeurs de danse insistent beaucoup sur la clarté.

Les poteaux ronds porteurs font une quinzaine de centimètres de diamètre, ils se trouvent sur une partie de la salle de danse, mais généralement c'est la partie où se trouve d'ailleurs l'accompagnateur qui est au piano. Tout est conçu pour que l'espace soit rentabilisé au maximum.

Au niveau du confort, pour 8 élèves avec un professeur, ce sera optimal.

(Commentaires hors micro de Mme Elisabeth BOURGUINAT sur l'utilisation des salles).

C'est le travail de répartition que l'on fait, il y a le même nombre de salles entre le conservatoire actuel et le conservatoire de relogement. Je leur ai d'ailleurs donné le même nom pour que ce soit plus simple, et que les gens sachent où aller.

L'art dramatique ira dans d'autres conservatoires d'arrondissement, - sujet sur lequel nous avons travaillé avec les professeurs d'art dramatique -.

M. Jacques BOUTAULT : Ma question va être très courte, elle s'adresse à vous, M. Le Secrétaire général, puisque vous avez énuméré les équipements municipaux qui retrouveront une place sous la Canopée ou ailleurs : vous n'avez pas évoqué le cas du centre d'animation Les Halles Le Marais. J'ai interrogé Anne HIDALGO au cours du Conseil de Paris la semaine dernière. Elle m'a confirmé que la surface qu'occupe ce centre d'animation allait être cédée à Unibail, sans pouvoir me dire actuellement où serait relogé ce centre d'animation. A-t-on des informations plus précises à ce sujet ? Je conviens que c'est une question quelque peu embêtante.

M. Philippe CHOTARD : Je me tourne vers Renaud PAQUE du Cabinet d'Anne HIDALGO, car je sens qu'il a les éléments de réponse.

M. Renaud PAQUE, cabinet d'Anne HIDALGO : Je voudrais juste faire un petit correctif. Peut-être qu'Anne HIDALGO n'a pas été très claire en Conseil de Paris, mais elle n'a pas confirmé que le centre d'animation serait supprimé, déplacé ou quoi que ce soit. Elle a juste dit que cela avait peut-être un intérêt qu'il puisse être ailleurs dans des conditions meilleures, par exemple en surface dans le quartier, avec des conditions d'accès meilleures. Vous aviez fait notamment valoir que ce centre d'animation souffrait de mauvaises conditions d'accueil. Elle avait dit que dans ce cas, on ne s'interdisait pas l'éventualité de supprimer cette surface pour la retrouver ailleurs dans de meilleures conditions. Ce n'est qu'une hypothèse et elle n'a pas confirmé que ce centre d'animation irait ailleurs. Il n'y a aucune hypothèse de relogement à l'étude actuellement. Donc, on n'a pas de nouvelle localisation à vous proposer à ce stade. Si cela n'était pas clair au Conseil de Paris, cela l'est peut-être un peu plus aujourd'hui.

M. François POUPARD : Je vais compléter la réponse de Renaud PAQUE ; évidemment un certain nombre de règles nous sont imposées, la Ville de Paris ne peut pas vendre un foncier sur

lequel il y a un service public avant le déclassement du foncier. Donc, il faut que le service public déménage au préalable et nous devons lui avoir trouvé un autre lieu.

M. Jacques ANZIUTTI : Je vais essayer de répondre à toutes les questions et reprendre ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Cet espace qui se développe sur trois niveaux, les rues intérieures : le hall d'entrée au niveau rez-de-chaussée côté Canopée, avec une série de volets d'escaliers.

Ici, nous aurons une verrière en partie haute. Celle-ci va nous permettre effectivement d'éclairer naturellement l'ensemble de l'espace verticalement. Lorsque l'on se trouvera au niveau 1, côté Nord, on verra la façade et l'extérieur, même le « ciel ». En regardant horizontalement, et on a toujours une vue qui peut échapper car les vitrages sont très hauts, on verra le ciel.

Par ailleurs, en étant ici, à la façade vitrée, avec l'enveloppe Canopée, la personne voit le ciel.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : A droite, on est bien sur la rue Rambuteau. Rue Rambuteau, il y a 7 étages, et du 3^{ème} étage en regardant latéralement, on voit le ciel.

M. Jacques ANZIUTTI : On veut surtout dire qu'on voit l'extérieur. Je pense que si vous êtes ici, vous vous rapprochez de la façade et vous verrez le ciel.

(Commentaires de Mme Elisabeth BOURGUINAT hors micro).

J'ai expliqué que tout l'intérêt de cette coupe était la transversalité. Je suis ici et je vois le dessous de la Canopée, car nous avons des vitrages, et l'extérieur. Je pense que l'on pourra voir le ciel.

De plus, la lumière zénithale sera amenée par cette verrière pour éclairer cet ensemble d'espaces.

Puisque la partie enveloppe est dessinée, je voulais juste rappeler qu'effectivement sur l'ensemble de la toiture, qui totalise pratiquement 20 000 m², nous avons disposé dans la partie centrale (la partie la plus horizontale) des cellules photovoltaïques pour un total de 2 400 m², produisant 400 kw.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : C'est transparent.

M. Jacques ANZIUTTI : La coupe se trouve sur la rue, cette verrière n'est pas continue. C'est simplement pour éclairer cet espace. Dans l'espace courant, on peut prendre une coupe générale, on a l'enveloppe, un local technique avec une opacité, et à cet endroit-là, on aura des cellules photovoltaïques et on n'aura pas de verrière.

M. Jean-Pierre MARTIN : Il y a un toit végétal ?

M. Jacques ANZIUTTI : Il n'y a pas de toiture végétale. Le permis de construire est déposé depuis décembre 2008, il a fait l'objet de compléments en avril 2009 et fera l'objet de compléments en février 2010.

Dans la salle : Comment cela tient-il ?

M. Jacques ANZIUTTI : Beaucoup d'étapes ont été franchies, car c'est un projet, comme tout projet d'architecture, qui se fait par étapes. Il y a une succession de phases. A chaque phase on fait l'état de l'avancement des études, et on doit bien entendu justifier de différents niveaux de performances.

Bien entendu, cela doit tenir, résister au vent, résister au feu pour certaines conditions. Un certain nombre de données doivent être respectées, elles sont remises à notre maître d'ouvrage qui lui-même a un bureau de contrôle, et à différents conseils, pour vérifier que ce qui est produit est conforme à des réglementations et à des règles strictes de construction en France. Il n'est pas question de déroger à ces règlements. Peut-être que le maître d'ouvrage pourra rajouter quelques mots.

M. Dominique HUCHER : Ces inquiétudes sont tout à fait infondées. La portée de la Canopée n'a rien d'extraordinaire. Il y a des tas de bâtiments de grande portée, comme des gares, des grands halls qui ont des portées tout à fait équivalentes. Les procédures mises en place sont celles mises en place sur tous ces chantiers, donc avec un bureau de contrôle indépendant qui doit viser la totalité des éléments de calcul établis d'abord par la maîtrise d'œuvre, puis l'entreprise.

Petite particularité de ce chantier, comme pour tous les projets de cette taille, tous les calculs informatiques sont doublés. Pour prendre toutes les précautions, non seulement la maîtrise d'œuvre fait tourner des modèles informatiques pour vérifier que tout cela tient parfaitement, mais en plus un deuxième bureau d'études, complètement indépendant du premier, avec des modèles informatiques différents, refait le même calcul sur le même ouvrage pour avoir la certitude absolue qu'il n'y a aucun problème. Ce n'est vraiment pas l'un des sujets qui nous soucient aujourd'hui.

M. Jacques ANZIUTTI : Pour compléter concernant la Canopée, puisque vous vouliez des éléments de poids, tout d'abord la Canopée est constituée de deux volumes, un côté Sud et un côté Nord, et un ensemble (la lyre) créé par des ventelles, qui repose sur des appuis existants. Ces derniers ne peuvent recevoir que des charges verticales, pas de charges obliques.

Par conséquent, ces ensembles constitués par le bâtiment proprement dit vont recevoir la partie centrale à travers un cadre (un gros tube) très important qui fait 1,5 m de haut par 2,5 m. Ce cadre métallique pèse approximativement 1 200 t. Il va servir à tendre ces ventelles qui ont une portée relativement importante. On arrive à la portée la plus importante, c'est-à-dire la grande ouverture côté parc, qui fait à peu près 80 – 85 m. Ces ventelles sont auto-stables, ce sont des grandes poutres vrillées, technologie tout à fait courante. Elles sont liées entre elles transversalement par des méridiens, faisant que cet ensemble est autonome et auto-stable. Schématiquement, je prends l'élément, je le lève et il tient tout seul, il ne se déploie pas, il ne se déforme pas, il est auto-stable.

Cet élément auto-stable repose à partir de cette poutre-caisson sur des appuis verticaux. Les ventelles elles-mêmes sont constituées d'une charpente métallique, ce sont des tubes. Là aussi, on a à peu près 1 000 t d'acier. Ces ventelles sont recouvertes d'ensembles verriers, le verre est un matériau arrêté de longue date. Dans le cadre du permis, c'est du verre.

On a effectivement évoqué un autre matériau (le composite). C'est un matériau associé pour régler des problèmes annexes, par exemple les questions acoustiques ou d'éclairage. Ce sont des éléments complémentaires, ce ne sera pas le matériau le plus visible ; le visible étant le verre, donc nous aurons un ensemble verrier.

Il y a encore environ 1 200 t de charpente pour le bâtiment proprement dit.

Nous pourrions vous communiquer le poids du verre ultérieurement.

Effectivement, la Canopée constitue un grand espace du rez-de-chaussée jusqu'au - 3. Ce projet essaie de lui donner un caractère, un espace abrité. Vous avez fait allusion au passage traversant, c'est un espace où l'air passe. Ce n'est pas fermé, mais on est à claire-voie. Comme le système de ventelle est incliné, cela va minimiser la chute de l'eau, mais il y aura toujours de l'eau. A ce sujet, la dalle basse n'a jamais été prévue à l'abri de l'eau, mais cela a toujours été une dalle exposée aux intempéries. Ce n'est pas parce que l'on a un système à claire-voie que l'eau ne sera pas présente en bas.

Les ventelles recueillent de l'eau à l'aide d'un réceptacle. Etant donné que c'est à claire-voie, il y aura toujours de l'eau qui traversera si nous avons de gros orages, du vent. C'est un espace où il peut tomber de l'eau quelque peu, mais cela reste l'image d'un passage traversant, d'un abri, d'une pergola.

Concernant le garde-corps périphérique du patio (la coupe est petite), le principe adopté est un garde-corps en verre qui fait 1,5 m de haut. Les hauteurs de garde-corps réglementaires sont de 1 m. Volontairement, nous l'avons passé à 1,5 m.

Par ailleurs, le garde-corps n'est pas au bord de l'ouverture, mais légèrement en retrait de 80 cm à 1 m, afin de tenir en retrait les personnes qui se mettent au bord de cet espace. Cela crée un effet de sécurité pour la personne qui est au bord et de protection pour celle qui est en dessous. La dalle déborde un peu et la personne se tient un peu en retrait.

Dans un premier temps, il y avait un principe de grille escamotable en haut des emmarchements. Cette grille a deux fonctions dans le cadre du permis de construire initial. Il y a une grille qui a une fonction de sûreté et de sécurité, de sûreté vis-à-vis de l'accès aux différents niveaux du patio, alors que l'activité, les commerces sont fermés, et de sécurité puisque les personnes qui viennent du niveau bas par rapport à la RATP...

[...]

La position des architectes était de laisser le patio ouvert, mais il faut prendre en compte les questions de sécurité et de sûreté. Aujourd'hui, nous avons une alternative consistant non plus à avoir un dispositif de grille au niveau haut des emmarchements, mais à avoir une fermeture au niveau bas de ces emmarchements, c'est-à-dire au niveau - 1. Puisque nous avons déjà un garde-corps, il suffit de fermer la partie escalator, et pour la terrasse du - 1, il suffit de trouver un système de fermeture de l'accès des différents escaliers.

En conclusion, la fermeture se ferait à ce niveau, en encadrement du patio rétréci. Par contre, l'accès des emmarchements et de la partie de la terrasse - 1 resterait accessible.

Dans la salle : Les pompiers sont-ils d'accord ?

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Ce sera fermé la nuit ?

M. Dominique HUCHER : L'idée est que ce soit le même fonctionnement qu'actuellement. Il y a trois régimes : les heures du fonctionnement du centre commercial où tout est ouvert ; les heures où le centre commercial est fermé, mais où la gare RER est encore ouverte (tous les accès qui conduisent à la gare sont ouverts, mais ceux ne conduisant qu'au centre commercial sont fermés) ; la nuit, quand le centre commercial et la gare sont fermés (tout est fermé).

Le système que vient de décrire Jacques, instruit par la Préfecture de Police sur les deux aspects, sécurité et sûreté, est assez similaire à ce qui existe. A ma connaissance, la terrasse du - 1 reste accessible la nuit, car le grand escalier accessible par la Porte Rambuteau ne dispose pas de fermeture.

Dans la salle : N'avez-vous pas peur que l'espace du niveau 1 soit squatté, comme il l'est actuellement ?

M. Dominique HUCHER : Le permis de construire va être déposé, tel que Jacques ANZIUTTI l'a indiqué. C'est dans le cadre de l'instruction que la discussion s'établira, notamment avec la Préfecture de Police, pour savoir si ces risques peuvent être gérés de la même façon qu'actuellement.

(Commentaire inaudible dans la salle).

C'est un aspect qui peut encore se modifier.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : D'autant plus que si cet endroit est considéré comme un accès aux transports ou un accès aux commerces, quand fermera-t-il ?

M. Dominique HUCHER : La Place Basse et tous les cheminements qui remontent vers les rues ou le jardin participent à la sécurité de la gare. Quand la gare est en fonctionnement, il est impératif en cas d'évacuation...

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Tout cela est ouvert jusqu'à 2 h le dimanche matin.

M. Dominique HUCHER : Oui...

[...]

M. Jean-Pierre MARTIN : Le projet de la Canopée n'est pas l'objet...

M. Dominique HUCHER : La réunion d'aujourd'hui est centrée sur la Canopée, mais il y a d'autres projets dans le réaménagement des Halles, dont le réaménagement des circulations verticales de l'ancien forum, qui a justement pour objet de traiter le sujet que vous venez d'évoquer à l'instant, à savoir améliorer les accès à la gare depuis la surface.

Aujourd'hui, vous n'avez que le tube Lescot pour relier la surface et la gare. Demain, il est prévu dans l'ensemble de l'opération, et en dehors du projet Canopée piloté par Jacques ANZIUTTI, la possibilité d'accéder à la gare depuis la circulation verticale Rambuteau et depuis la circulation verticale Berger.

Donc, ce sera une amélioration considérable.

M. Thierry LE ROY : M. HUCHER, il se fait très tard, nous avons encore beaucoup de choses à faire. Il y a encore une ou deux questions sur lesquelles j'attends une réponse de M. ANZIUTTI aux questions posées. Ce point est tout à fait important pour l'ensemble de la concertation, nous en avons parlé très souvent. C'est la première fois que j'entends une réponse totalement complète à la question posée, et vous venez d'ajouter que dans l'instruction du permis de construire par la Préfecture de Police, il y aura peut-être encore à la marge des variations.

Je pense que nous pourrions revenir sur ce sujet dans notre concertation, dans les limites que vous avez annoncées. On ne va pas rebâtir tout, mais l'explication qui vient d'être donnée peut être davantage commentée. On peut avoir un échange là-dessus, cela intéresse évidemment tous les riverains. Je ne pense qu'il ne faut pas abandonner cette question.

Je vous remercie beaucoup d'avoir apporté toutes ces informations. C'est très utile et c'est l'une des plus importantes informations que nous ayons eues ce soir, mais je pense qu'il faudra y revenir.

J'attends une réponse à deux questions récurrentes dans notre concertation, les dimensions des coursives, et la question technique des marches sur la Place Basse.

M. Jacques ANZIUTTI : Le principe est le traitement des rues intérieures qui se développent sur les trois niveaux : rez-de-chaussée, 1 et 2. De ces rues intérieures, nous avons les escaliers et les ascenseurs. On accède à une coursive latérale vitrée sur l'espace sous Canopée.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Entièrement vitrée ?

M. Jacques ANZIUTTI : Oui. Il faut tenir le vitrage, avec des menuiseries ou d'autres éléments. Le principe étant un vitrage de haut en bas. C'est un vitrage coupe-feu, pare-flamme double face. La coursive elle-même a une largeur variable, comme vous pouvez le voir sur ce dessin. Je n'ai pas le plan à l'échelle, mais on est à peu près de l'ordre de 2 m ou 2,5 m à des largeurs maximales de 3,5 m à 4 m. C'est une largeur variable.

C'est la grande coupe dans l'axe Est-Ouest, le parc étant de ce côté. On a la grande ventelle qui franchit la grande portée. La partie arrière ici, Lescot, notamment, concerne l'effet entonnoir évoqué précédemment. Nous avons fait réaliser deux types d'études sur les effets aux vents de cette nouvelle disposition Canopée. Je l'ai déjà dit à la réunion précédente. Une première étude est une modélisation, c'est-à-dire que c'est sous informatique, on modélise le projet et les données du site, les éléments de vent et également les obstacles, et on soumet la Canopée à des efforts de vent habituels et extrêmes.

Ce projet d'un point de vue de la modélisation informatique a montré qu'il n'y avait pas d'effet perturbateur sous la Canopée.

Egalement, une deuxième étude a été faite avec une maquette et en soufflerie. On a construit une maquette, assez grande, et on l'a mise dans un contexte existant, avec encore une fois la réalisation d'une maquette des bâtiments environnants, de l'espace avant, du futur jardin, avec la présence de végétaux. Nous avons soumis cette maquette aux vents extrêmes, et avec l'intermédiaire de palpeurs disposés sur la maquette, nous avons constaté les effets du vent sur la Canopée.

A nouveau, nous avons pu constater que la structure résistait aux vents, et que les effets du vent sous la Canopée étaient confortables. Il n'y avait pas d'effet désagréable. Comment cela se fait-il, puisqu'actuellement il y avait une fermeture dans le secteur Lescot ? Tout simplement par la présence de la Canopée, c'est-à-dire que c'est un abri et les ventelles disposées ainsi (inclinées d'Ouest vers l'Est) permettent, si le vent apparaît, que celui-ci s'échappe vers le haut. On est ici dans une configuration où le vent est apaisé. Il n'y a pas d'éléments de surpression.

Dans la salle : C'est le ressenti pour les piétons.

M. Jacques ANZIUTTI : Je réexplique, on n'est pas dans la même configuration qu'aujourd'hui. Le corps de bâtiment est ici avec une fermeture dans ce secteur. Aujourd'hui, on a un grand bâtiment qui se développe et un abri constitué de ventelles, c'est-à-dire que cela coupe le vent.

Le vent qui peut s'engouffrer ici va ressortir immédiatement. Dans la partie au fond, on a un confort évident.

M. Jean-Pierre MARTIN : Ce sont des vents d'Ouest que l'on a. J'aimerais revoir l'autre coupe et connaître la largeur des rues, la rue Rambuteau est beaucoup plus large que la rue Berger. Quelle est la hauteur maximale de la Canopée ?

M. Thierry LE ROY : Prenez ces deux questions et faites le relevé des autres questions que vous auriez encore en tête, et nous devons passer à la deuxième partie qui est au moins aussi importante, comme information.

M. Jacques ANZIUTTI : La hauteur maximale du bâtiment côté Novotel est de 14,5 m.

(Remarques inaudibles de M. Jean-Pierre MARTIN).

Je ne peux rien vous répondre. Je n'ai pas les dimensions en tête, mais je peux simplement vous dire que l'implantation de la façade ici, ainsi que celle-ci, est strictement à l'alignement de l'espace public qui nous est imposé.

Dans la salle : Et concernant les coursives ?

M. Jacques ANZIUTTI : Là, on est au rez-de-chaussée, on prend l'embranchement, on descend et on arrive au - 1. Là, on a effectivement une première coursive.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Quand on descend dans le centre commercial, actuellement on est à l'intérieur de la paroi ; à un moment donné vous aviez envisagé que l'on puisse circuler à l'extérieur des parois de verre.

M. Jacques ANZIUTTI : Au - 1, on peut circuler à l'extérieur ; au - 2 aussi ; le - 3 est généralisé.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : En hiver, peut-on rester à l'intérieur du centre commercial ?

M. Jacques ANZIUTTI : Bien sûr, on aura toujours le double système. Entre les deux, il y a des vides nécessaires pour le désenfumage. L'extérieur est représenté en grisé, et là on ne fait pas le tour. A l'intérieur, on ne fait pas le tour non plus.

M. Jean-Pierre MARTIN : Le centre commercial restera climatisé, il sera fermé.

M. Jacques ANZIUTTI : Ce sont les conditions actuelles.

On a valorisé le - 1, et la façade vient border l'ensemble du niveau bas, comme aujourd'hui approximativement.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Comment entre-t-on dans les commerces ?

M. Jacques ANZIUTTI : On peut entrer sur chaque façade.

Dans la salle : Il n'y a pas de circulation ?

M. Jacques ANZIUTTI : Une circulation existe ici, on pourra sortir vers l'extérieur et rentrer à l'intérieur. De ce côté, on pourra également rejoindre cette circulation existante.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Au niveau - 3, peut-on faire tout le tour du cratère à l'intérieur ou est-on obligé de sortir ?

M. Dominique HUCHER : C'est comme aujourd'hui.

M. André LABORDE : D'où la nécessité d'avoir des coupes précises.

M. Jacques ANZIUTTI : A l'intérieur, vous pouvez circuler ainsi, c'est-à-dire la partie Ouest et la partie Sud. Ici, c'est effectivement occupé, là on a un passage, etc.

M. Thierry LE ROY : Et les sanitaires pour finir, mais je crois que l'on a déjà évoqué ce point.

M. Dominique HUCHER : Il ne s'agit pas des sanitaires destinés aux usagers des équipements publics qui ont leurs propres sanitaires réglementaires, mais des sanitaires pour les usagers de l'espace public extérieur.

Sur l'ensemble du site, il est prévu côté jardin un ensemble de 4 sanitaires, 2 réservés aux enfants des jeux, exclusivement, donc tournés côté intérieur des aires de jeux, et 2 ouverts au public, l'un situé dans le même bâtiment que l'aire de jeux des moyens avec 2 sanitaires accolés à fonction différente, et l'autre à côté de la Bourse.

Initialement, il était prévu en plus de ces 2 sanitaires publics 2 autres dans le rez-de-chaussée de la Canopée. Depuis, la Ville a aussi fait évoluer son programme sur ce point, en demandant aux architectes de la Canopée de supprimer ces toilettes publiques au rez-de-chaussée de la Canopée, elles seront donc remplacées par des sanisettes Decaux gratuites maintenant, implantées sur les espaces publics extérieurs à des endroits qui restent à déterminer, et qui seront étudiés dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble de la voirie de surface, prévu au titre de l'opération de réaménagement des Halles.

(Commentaires inaudibles dans la salle).

[...]

Il y aura bien un certain nombre de sanitaires Decaux à déterminer, qui seront à disposition du public gratuitement sur les mêmes lieux...

Dans la salle : Il faut sortir de la Canopée.

M. Jacques ANZIUTTI : On parle des usagers qui circulent sur les rues Lescot, Rambuteau ou Berger, donc ceux qui ne sont pas dans la Canopée. Les toilettes du centre commercial seront maintenues.

[...]

M. Thierry LE ROY : Le point a été noté, ce sujet est venu de la Préfecture de police. C'est important que vous vous soyez exprimés, mais nous ne pouvons pas utilement discuter beaucoup plus longtemps de ce sujet, sauf si nous prenons deux heures.

Je voudrais vraiment que nous puissions aborder le point de calendrier. Vous avez eu un dossier assez précis pour la première fois, je ne sais pas s'il est fiable.

M. Dominique HUCHER : La Ville a voulu profiter de cette occasion du point sur la Canopée pour faire un point actualisé sur le planning de l'ensemble de l'opération, maintenant que l'on approche de la phase de réalisation. Vous savez par exemple que le chantier des jeux se prépare activement, et va démarrer en mai. Le permis de construire de la Canopée étant déposé définitivement, nous espérons obtenir ce permis en juin, ce qui ouvre ensuite la possibilité de passer aux phases d'appels d'offres de travaux, puis de réalisation de la Canopée.

Cela paraissait être un moment intéressant pour commencer à entrer dans la façon dont le chantier de l'ensemble, et pas seulement la Canopée, va s'organiser.

Nous vous proposons de vous livrer les premiers éléments qui ne répondent pas à la totalité des questions que vous pouvez vous poser sur la façon dont le chantier va s'organiser, mais qui vous en donnent les grandes lignes. Nous serons certainement amenés à rediscuter d'éléments plus précis au fur et à mesure que nous allons les construire dans la suite des études.

Ce diaporama montre schématiquement ce qui va se passer en 2010.

Tout d'abord, la première intervention sera celle de l'aménagement d'une aire de jeux provisoire dans la partie ouest du jardin pour assurer la continuité de l'offre de jeux pendant l'ensemble de l'opération, comme indiqué au GTT du 4 février. Je reviendrai sur un plan suivant sur la localisation de cette aire de jeux. Tout ceci précédera de peu le démarrage du chantier de l'aire de jeux des préadolescents (7-12 ans), dont le marché des jeux a été attribué et dont la consultation est en cours pour les travaux préparatoires à ces jeux sur l'infrastructure qui va supporter ces jeux.

Ces travaux préparatoires devraient commencer en mai 2010 et se poursuivent jusqu'à mi-2011.

Cette année devrait marquer le début de la libération des pavillons Willerval, que nous avons évoquée au travers du devenir de quelques équipements publics. Cette libération va se faire progressivement. Le conservatoire devant commencer sa saison dès septembre dans ses nouveaux meubles, va déménager entre juin pour être à pied d'œuvre à la rentrée.

D'autres équipements, comme la bibliothèque par exemple, pourront continuer à fonctionner dans les lieux jusqu'à la fin de l'année. S'agissant des commerçants au rez-de-chaussée, les discussions et les procédures vont s'engager d'ici quelques jours pour permettre la libération là aussi des commerces actuels en rez-de-chaussée.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Et à quelle date ?

M. Dominique HUCHER : Cela va s'étaler, commerce par commerce ; les choses peuvent aller plus ou moins vite. Certains commerçants ont déjà commencé à prendre leurs dispositions, car ils savaient que l'opération arriverait ; les discussions ne sont pas encore engagées avec d'autres.

(Question de Mme Elisabeth BOURGUINAT hors micro).

Je ne le sais pas non plus, il s'avère que la SEM n'était pas en charge de ces sujets fonciers jusqu'à présent, donc je suis désolé de vous dire que je ne sais pas répondre à cette question.

Ce plan permet de visualiser quels seront ces chantiers que nous connaissons en 2010. La tache verte est cette aire de jeux provisoire qui sera réalisée entre février et avril (et donc mise en service à partir d'avril). La tache rouge est le chantier de l'aire des jeux des moyens qui occupe une place plus importante que l'aire de jeux elle-même. Les travaux d'infrastructures pour supporter les jeux par exemple incluent la réfection de l'étanchéité qui couvre la dalle du nouveau forum.

Quand vous faites des travaux d'étanchéité, vous êtes obligés de faire des bassins versants d'un seul morceau pour éviter d'avoir des points de fragilité. Nous sommes amenés à travailler plus largement. Nous avons aussi besoin de dégager des installations de chantiers pour l'entreprise, et des lieux pour approvisionner le chantier ou évacuer les matériaux.

Le chantier s'étend aussi sur la Porte du Pont Neuf. Nous profiterons de ce chantier pour commencer à faire quelques travaux préparatoires à l'installation de la cité de chantier qui démarrera à proprement parler en 2011.

Ce plan illustre aussi la façon dont le chantier sera approvisionné, l'idée étant que les camions arrivent par la rue du Pont Neuf depuis la rue de Rivoli ou les quais, entrent sur l'aire de chantier à ce niveau et que la sortie se fasse ici, et que les camions cheminent ensuite le long de la rue Berger pour rejoindre la rue du Louvre.

Cette circulation de camions ne sera pas extrêmement intense pour ce premier chantier qui est relativement modeste par rapport à l'ensemble de l'opération. Toutefois, nous réaliserons dès ce temps-là, et en principe au mois d'avril, des travaux d'adaptation des rues du Pont Neuf et de la rue Berger pour que cette circulation des camions coexiste le mieux possible avec la vie de ces rues, que ce soit le stationnement horaire, les aires de livraison pour les commerçants ou simplement la circulation du trafic sur ces rues.

(Question inaudible de la salle).

La pose des palissades de chantier, qui permettra ensuite de commencer le chantier, démarre en mai.

(Commentaires inaudibles de M. MARTIN).

En avril, se feront des aménagements de voiries sur les rues du Pont Neuf et Berger, pour permettre ce démarrage effectif en mai. Concernant les conditions de chantier, le dossier d'appel d'offres prévoit que les travaux pourront démarrer à partir de 7 h du matin. Il demande en variante aux entreprises de fournir des éléments de prix pour pouvoir, le cas échéant, faire certaines prestations entre 5 h et 7 h du matin, s'il s'avérait des difficultés dans la coexistence du chantier avec le cinéma UGC.

(Commentaires inaudibles de Mme Elisabeth BOURGUINAT).

Sur 2011, on va commencer à rentrer dans le vif du sujet de l'opération. L'aire de jeux des moyens se terminera mi-2010. Commenceront à cette période le déséquipement et la démolition des pavillons Willerval, soit démonter les réseaux irriguant ces bâtiments : enlever l'amiante qui peut exister dans ces bâtiments. Ces travaux ne sont pas forcément spectaculaires, les bâtiments restant toujours debout, ils se passent à l'intérieur des bâtiments. La démolition est le moment à partir duquel on abat l'ensemble de ces constructions.

Le chantier est assez long pour un chantier de démolition, notamment parce que nous devons maintenir en permanence toutes les sorties du centre commercial et de la gare, que ce soient les sorties quotidiennes, mais également toutes les sorties des tours de sécurité.

Le premier chantier de grande ampleur qui va commencer concerne les voiries souterraines. L'appel d'offres doit être lancé en juin prochain, pour un démarrage des travaux au premier semestre 2011.

Nous serons amenés à vous préciser la façon dont ce chantier va s'organiser. Il suppose un phasage important avec des ouvertures et des fermetures des différentes entrées et sorties actuelles sur la voirie souterraine, pour permettre d'isoler des secteurs qui seront mis hors circulation soit de manière permanente, soit seulement la nuit selon les cas, pour permettre la réalisation des travaux.

Le chantier suivant qui va démarrer, ce sont les travaux du pôle transport. C'est le calendrier indiqué par la RATP lors de la réunion publique du 20 janvier dernier. L'idée pour la RATP consiste à engager à la fois les travaux depuis Marguerite de Navarre et les travaux de la salle d'échange.

La petite flèche rouge verticale qui relie les travaux de voirie souterraine et les travaux du pôle transport, illustre l'interdépendance de ces deux chantiers, car pour les travaux RATP depuis Marguerite de Navarre, un certain nombre de préalables doivent être réalisés sur la voirie souterraine, notamment des travaux assez lourds de modification des installations électriques et de désenfumage, qui concourent au fonctionnement global de l'ensemble de la voirie. Elles sont relativement complexes à démonter et à réinstaller. Bien évidemment, les voies souterraines doivent fonctionner en permanence pendant toute l'opération pour assurer l'arrivée des services de secours en cas d'incendie, la desserte des aires de livraison ou la desserte des parkings.

Les trois premiers trimestres des travaux de voirie souterraine comportent notamment tous ces travaux, qui sont un préalable à l'engagement de travaux plus lourds de la RATP sur le pôle Marguerite de Navarre.

Voici la traduction spatiale de tout ceci. La petite tache verte N°1 est l'aire provisoire de jeux des enfants, la grande tache N°2 est l'aire de jeux des préadolescents, qui serait terminée à partir de mi-2011.

L'ensemble de la zone hachurée en rouge accueillera l'essentiel du chantier avec à gauche la cité de chantier. Vous voyez figurer sur ce dessin la forme de la limite des emprises des chantiers, que nous avons commencé à dessiner avec le chantier des aires de jeux des préadolescents. L'accès principal à la cité de chantier se ferait toujours par la rue du Pont Neuf, la sortie comme précédemment par la rue Berger.

C'est l'ensemble de la cité de chantier avec une rue intérieure desservant la cité de chantier, avec un giratoire au bout permettant le retournement des véhicules. Toute cette zone entre la voirie de desserte interne et le pointillé dédié au chantier de la Canopée et de la restructuration des circulations verticales de l'ancien forum, accueillera probablement l'outil de ripage de construction de la Canopée.

Aujourd'hui, la méthode la plus probable de construction (et c'est l'appel d'offres qui le dira) consistera à construire par tranches la future toiture qui va recouvrir le patio sur un outil spécial installé ici, et à pousser petit à petit la toiture sur le patio ; une première tranche et construire la deuxième tranche à côté, pousser les deux tranches, construire la troisième tranche, etc.

La partie Ouest de la cité de chantier accueille sous la forme symbolisée par ces petits rectangles blancs les bungalows de chantier accueillant toutes les commodités nécessaires aux ouvriers qui travailleront sur l'opération.

Cette partie est plutôt dédiée aux travaux de la Canopée de l'ancien forum, et celle-ci accueille l'ensemble des chantiers de toute l'opération. Par exemple, le chantier RATP (puits Marguerite de Navarre ou la salle d'échange), les chantiers ultérieurs du jardin, les chantiers de la voirie souterraine trouveront toutes leurs commodités ici. C'est le parti retenu depuis le début.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Ce n'est pas depuis le début.

M. Dominique HUCHER : Vous pourriez peut-être me laisser m'exprimer.

Toutes les installations de chantier seront regroupées en un seul endroit plutôt que de disperser les installations de chantier. Par exemple, le chantier RATP depuis Marguerite de Navarre ne bénéficie pas d'emprise extraordinaire pour travailler, et les chantiers précédents l'ont montré. Ceux qui ont vécu le chantier Meteor pourront confirmer, tous les bungalows du chantier RATP ne seront pas ici mais dans la cité de chantier. On aurait pu imaginer aussi, car la voirie souterraine va beaucoup travailler sur Turbigo, construire quelques installations de chantier sur cette rue. Il a paru préférable depuis l'origine de refuser et de tout regrouper ici.

C'est l'emprise de cette cité de chantier qui a évolué, car telle qu'elle était imaginée il y a quelque temps, elle occupait un rectangle correspondant à cette partie. C'est l'approfondissement des études de la Canopée et la volonté de réserver la possibilité de construire la Canopée par cette méthode de ripage, qui présente énormément d'avantages, que ce soit d'un point de vue sécurité, ou de la garantie de permettre un bon fonctionnement du centre commercial et de la gare RER. C'est cette volonté qui a conduit à vouloir réserver un espace qui n'avait pas été imaginé au début et à étendre la cité de chantier vers la partie Ouest du jardin.

Toute cette partie est occupée actuellement par les pavillons Willerval en surface, par le centre commercial et le patio en sous-sol. Tout cet espace sera donc enclos de palissade de chantier avec bien entendu préservation des 5 accès au centre commercial et à la gare RER. Ce chantier va bien entendu marquer très fortement le paysage du quartier pendant toute la durée de l'opération. L'idée est d'apporter un soin particulier dans son aménagement. Nous travaillons avec le maître d'œuvre de la cité de chantier qui aura aussi en charge toute la clôture de ce chantier, pour procéder à un ensemble d'aménagements portant sur cette clôture, sur les espaces de vie des ouvriers du chantier, et sur le nouveau local d'accueil qui va se substituer à celui qui existe actuellement dans les pavillons Willerval pour avoir quelque chose qui s'insère le mieux possible dans le quartier.

Ce chantier sera au départ un chantier de voirie, donc le préalable aux travaux transport. Il deviendra essentiellement un chantier RATP au bout de quelques mois et s'insérera ici.

Le contour exact des emprises de chantier ne correspond pas du tout à ce triangle, qui est plutôt destiné à symboliser le chantier qu'à en définir les emprises précises.

Les approvisionnements seront réalisés pour les arrivées par la rue des Halles, et pour la sortie par un itinéraire rejoignant la rue du Pont Neuf, puis la rue Berger.

M. Jean-Pierre MARTIN : Combien de temps va durer le chantier...

M. Dominique HUCHER : Vous le verrez sur la suite des diapositives.

Plus on avance dans le temps, plus c'est difficile de donner des dates précises, car on ne maîtrise pas tout. Par exemple, la durée des consultations, le résultat des appels d'offres (fructueux ou infructueux), tout cela crée un certain niveau d'incertitude. Pour 2012 ou 2013, nous avons préféré représenter le planning sur l'ensemble des deux années.

Nous illustrons ici la cité de chantier en fonctionnement, car tous les chantiers tournent et ont donc tous besoin de disposer de leur base logistique. Les travaux de voiries souterraines se poursuivent, nous serons amenés dans d'autres réunions à vous présenter le détail du phasage. Les travaux de la Canopée, des circulations verticales, se déroulent. Nous ne sommes pas encore à un stade où nous sommes capables de vous donner très précisément l'organisation. Nous avons simplement voulu illustrer la façon dont cela pourrait se passer.

La première phase portera sur la construction des structures du patio et des bâtiments. Pour le bâtiment, c'est la construction des poutres, des poteaux métalliques que Jacques ANZIUTTI vous a exposée tout à l'heure. C'est par ces éléments d'infrastructure que nous allons commencer, d'une part ils permettront ensuite de terminer les bâtiments, de construire les planchers (le clos et le couvert). Ils porteront aussi la future Canopée, celle qui va venir former le toit du patio. C'est bien sûr le premier élément du chantier à mener à bien.

On travaillera aussi sur les structures du patio. Par exemple, le projet architectural a prévu de recentrer la place pour mieux la mettre en vis-à-vis du jardin. Le magasin Quick qui est sur le bord de la Place Basse sera démoli. Ce sont des travaux assez importants, car il se trouve que la toiture de ce bâtiment est une toiture de bâtiment précontraint, assez compliquée à démolir, nécessitant des travaux de reconstitution de la structure assez délicats.

La deuxième phase indiquée est le renforcement des poteaux. Cela a été évoqué sur la partie Sud actuelle de l'ancien forum qui ne supporte pas de pavillon Willerval, les poteaux sont un peu moins

bien dimensionnés qu'au Nord, et un certain nombre de renforcements de ces poteaux seront nécessaires. Là aussi, cela vient dans le début du planning du chantier, car ces poteaux peuvent supporter la construction des poteaux en surface. Par contre, ils ne peuvent pas supporter la Canopée...

[...]

L'achèvement du clos couvert des bâtiments devrait nous mener jusqu'à la fin 2013.

Ce sont les trois phases décrites par Jacques ANZIUTTI, dont il assure la maîtrise d'œuvre.

Une autre opération importante que nous avons évoquée brièvement concerne la restructuration des circulations verticales, notamment des circulations Rambuteau et Berger, qui seront réalisées dans le même temps, dans le cadre du même chantier. C'est l'optimisation de ces deux chantiers qui permettra de les réaliser le plus efficacement possible et de façon la moins perturbante pour le fonctionnement du centre commercial et de la gare. L'idée est plutôt de commencer par Rambuteau sur une année, et de faire ensuite la circulation Berger sur une deuxième année. Pendant cette période, les travaux du pôle transport vont se poursuivre.

Dans le phasage évoqué dans le dossier d'enquête publique, on imaginait que la partie Nord du jardin (implantation du Jardin Lalanne) pourrait être réalisée dans cette période. Ce ne sera pas possible car la cité de chantier sera encore là, puisque tous les chantiers seront encore en activité. Donc, le phasage général du jardin imaginé maintenant consiste à finir les travaux de jardin sur les années 2012 et 2013 dans toute la partie Nord-ouest pour ensuite attaquer la partie suivante.

Une idée au travers de ce plan de ce qui va se passer :

- o Sur la cité de chantier, pas de différence par rapport au plan précédent. La cité de chantier continue à fonctionner.
- o Sur la Canopée et l'ancien forum, pas de changement. C'est le chantier qui continue à se poursuivre à l'intérieur du même périmètre.
- o Sur la Place Marguerite de Navarre, pas de changement particulier non plus. Cela se poursuit toujours.
- o Sur la partie Nord-ouest, on voit apparaître les travaux de réalisation du jardin définitif.

Au-delà de cette période, et nous ne sommes pas trop rentrés dans le détail car c'est encore en cours d'élaboration, nous vous avons simplement indiqué la façon dont les choses pourraient se terminer.

- o Achèvement complet de la Canopée et mise en service des équipements publics, des commerces : été 2014. Pour le conservatoire, il faut plutôt viser septembre 2014.
- o La circulation Lescot serait faite un peu plus tard que les autres pour des raisons essentiellement liées au fonctionnement de la gare, que ce soit au quotidien ou en matière de sécurité. Nous avons convenu avec la Préfecture de police et les pompiers d'attendre que l'accès par Marguerite de Navarre soit mis en service avant d'engager des travaux sur la circulation Lescot qui, pendant les travaux, vont bien sûr conduire à réduire forcément la possibilité de circuler dans ce passage Lescot. Donc, l'aménagement de la circulation verticale Lescot se ferait en 2015-2016, après que la RATP ait mis en service le nouvel accès au pôle transport.
- o Sur le pôle transport : les dates vous ont été indiquées à la réunion publique du 20 janvier dernier, avec une mise en service de l'accès en 2014, une mise en service de la salle d'échange terminée en 2015.
- o Les voiries souterraines s'achèveraient elles aussi en 2015.

- o Les voiries de surface seront effectuées en dernier, quand on aura plus de circulations de camions et d'emprises de chantier qui débordent un peu sur la rue. Par exemple sur les rues Lescot, Rambuteau et Berger, les emprises de chantier seront de 3 à 4 m au-delà des futures façades des bâtiments pour permettre le déroulement des travaux.

(Commentaires inaudibles de M. Jean-Pierre MARTIN)

Non, les pompiers exigent que leurs véhicules puissent continuer à circuler.

(Commentaires inaudibles de Mme Elisabeth BOURGUINAT)

A peu près la moitié.

On laisse le gabarit d'un passage de véhicule de pompiers. Ceux-ci sont assez exigeants et savent se faire respecter. Rassurez-vous, il y aura matière à circuler pour tout le monde.

- o Ceci pour illustrer le fait que le réaménagement définitif, puisque le revêtement de sols des rues Berger, Lescot, Rambuteau sera totalement remis à neuf, ne pourra être fait qu'après l'achèvement de la Canopée. Tout cela se fera sur la période 2014-2016 avec un phasage. Comme on va remettre à neuf l'aménagement de nombreuses rues, refaire quelques rues piétonnes, tout cela se fera en phases différentes.
- o Les jeux des petits seront faits dès que possible. Ce sera l'une des priorités du repli de la cité de chantier. Ces chantiers s'achevant, ils auront de moins en moins besoin de base vie. Un des premiers replis de la cité de chantier sera celui qui permettra de dégager l'espace des jeux des petits pour engager la réalisation des travaux.
- o Après le repli définitif de la cité de chantier, réalisation du jardin à l'Est pour compléter ce que l'on aurait fait pendant la phase précédente.
- o Enfin, l'aménagement des portes du nouveau forum. Il est prévu de restructurer ces portes pour les rendre cohérentes avec le projet du nouveau jardin.

M. Philippe CHOTARD : Merci beaucoup Dominique HUCHER, je pense que vous avez été tellement précis et complet, qu'il ne peut plus y avoir de question à cette heure-ci ! Vu l'heure avancée, prenons quelques questions.

M. Raphaël COTTIN, Paroisse Saint-Eustache : Concernant la circulation piétonne (Nord-Sud) de votre plan 2012, y a-t-il un impact des travaux du jardin sur votre zone D ?

M. Jacques CHAVONNET : Je voudrais que vous me confirmiez qu'il n'y aura pas de circulation de camions dans les rues Rambuteau, Berger et Lescot d'après vos plans.

M. Jacques BOUTAULT : Qu'avez-vous prévu pour minimiser l'effet des poussières lors des destructions des pavillons pour les riverains ? Est-ce que ce sera un chantier couvert ? Quelles techniques allez-vous utiliser pour minimiser ces nuisances ?

M. Alain LEGARREC, Conseil de quartier Les Halles : Les deux emprises de chantiers (A et précédente) comportent des sorties de secours, des éléments techniques de soufflerie, sur lesquels la Préfecture de police était très attentive, comment seront-ils traités pendant ces deux ateliers de chantiers ? Je suppose qu'il faudra aussi respecter des normes concernant le sous-sol.

M. Jean-Pierre MARTIN : D'abord, un constat, on n'a plus de jardin à partir du mois de mai, et ce pendant 5 ans, quid des personnes âgées et des boulistes ? Les petits auront peut-être un peu de chance d'avoir une bricole.

Initialement, il n'y avait que le jardin Lalanne qui devait céder sa place pour le chantier. Ainsi, le Nord et le Sud ne communiquent plus, c'est un barrage définitif, on ne peut plus aller à Montorgueil, il faut faire le tour des palissades. C'est assez monstrueux, le manque de

considération que vous avez pour les riverains, pour les usagers, pour les gens qui viennent ici, car il n'y a plus de jardin.

M. Philippe CHOTARD : Merci de ces propos nuancés. Nous savons qu'il ne peut pas y avoir de chantier sans poussière. Il y a des évidences. Quand on transforme une ville, il y a des chantiers et des palissades. On pourra vous expliquer tout ce qui sera fait pour faciliter la vie des riverains.

M. Jean-Pierre MARTIN : On n'a toujours pas un aperçu sérieux de ce que sera le jardin, puisqu'on commence déjà à le démolir. On ne sait toujours pas quel est le projet de démolition et de construction. On n'a aucune indication. On sait qu'il y a un dénivellement important entre Saint-Eustache et le haut du jardin. Aura-t-on un mur de 15 m de haut devant Saint-Eustache ? On veut supprimer les élégissements qui font 1,5 m de haut maximum. Alors qu'on nous explique. Et nous avons demandé des plans de coupe du jardin.

M. Philippe CHOTARD : Je vais essayer de positiver votre question. Je note qu'aujourd'hui, pour la première fois, il y a un planning aussi précis que possible. On entend qu'il y a encore des réponses que nous devons vous apporter, mais je crois que l'on travaille dans le cadre d'un échange nous permettant d'avancer de réunion en réunion. Je constate qu'il y a quand même des éléments d'information jugés positifs par beaucoup.

Une dernière question et ensuite, on s'efforce d'apporter des réponses courtes et précises.

M. Régis CLERGUE-DUVAL : Juste un rappel et une question, je ne pense pas avoir la réponse ce soir. Depuis le début, on a parlé d'animations accompagnant le chantier pour les habitants, les jeunes, qu'il y ait également un programme d'association au suivi du chantier pour les riverains. J'aimerais avoir des précisions sur la réflexion en cours à ce sujet, et sur la possibilité, en dehors des nuisances, d'avoir un chantier intégré dans la vie de la ville et du quartier ; comme on en a parlé depuis le début de l'opération.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Je voudrais rappeler à M. POUPARD, lorsque je suis allée le voir au Cabinet du Maire, qu'il m'avait promis de préserver le passage Nord-Sud entre la rue du Pont Neuf et la rue Montorgueil. Il était impossible de ne plus avoir ce passage. Je constate que les camions vont y passer, mais certainement pas les piétons.

Je voudrais expliquer la généalogie de cette affaire. Quand on a fait la concertation sur le cahier des charges, il y a un chapitre que l'on n'a jamais voulu nous donner, à savoir celui qui parlait du chantier. Cela n'a jamais été concerté. Je l'ai découvert en tant que membre du jury du concours, où l'on a choisi cette magnifique Canopée qui ne ressemblait pas à ce qu'elle est devenue aujourd'hui. L'emprise comportait notamment le jardin Lalanne. On avait trouvé cela déjà énorme.

Au départ, le chantier devait fonctionner sur lui-même, on cassait un côté, on construisait. On nous a baladé avec cela, on nous a raconté n'importe quoi. En fait, il n'y avait que l'emprise du bâtiment, toute la partie Berger qui n'était pas construite, on construisait le premier bâtiment et on démolissait derrière. D'abord, cela ne devait prendre que le quai rive droite.

A l'occasion de ce jury du concours, on a découvert tardivement hors concertation (premier coup fourré que l'on nous faisait) qu'il y avait toute cette bande. Puis, on a découvert l'autre soir, tout à fait par hasard, lors de la présentation des aires de jeux, que le chantier va jusqu'au milieu du jardin.

Ainsi, pendant 3 ou 4 ans, vous allez obliger tous les gens à contourner ce lieu central, passage pour tout le quartier Nord-Sud en permanence. Cela veut dire qu'il n'y a pas eu d'anticipation sur le chantier. M. ANZIUTTI, vous avez dit lors de votre conférence de presse que l'on pouvait garder le jardin Lalanne, s'il y avait la volonté politique. Je note qu'il n'y a eu aucune anticipation et je me demande comment vous auriez fait pour construire la Canopée, s'il n'y avait pas eu ce jardin misérable, malheureux. On a réussi à éviter les 21 tours ou des barres d'immeubles, mais on n'a pas évité le chantier. On va être privé de jardin pendant quatre ans. Si l'on peut éviter ce truc, nous ferons le nécessaire.

M. Philippe CHOTARD : Lors de chaque grand projet, on prend les questions dans l'ordre où elles se posent assez naturellement. Il est normal de se concerter d'abord sur un projet au niveau de l'objectif que l'on souhaite avoir. C'est rarement au moment où l'on choisit un projet qu'on connaît parfaitement en détail les conditions de déroulement d'un chantier.

Pourriez-vous nous faire crédit un jour d'une volonté de vous communiquer les éléments de la manière transparente et la plus complète qui soit. Pourquoi imaginez-vous à chaque fois qu'on a voulu vous cacher des choses à un moment donné de l'instruction du dossier ?

(Commentaires de Mme Elisabeth BOURGUINAT hors micro)

Ne dites pas que la concertation n'a pas porté sur le déroulement du chantier, nous sommes précisément aujourd'hui à un moment où nous sommes en capacité dans le cadre de la concertation de préciser dans quelles conditions le chantier va se dérouler. C'est ce que nous vous soumettons aujourd'hui.

Encore une fois, nous entendons ce que vous dites et nous sommes là pour essayer de faire en sorte que les contraintes soient les plus réduites possibles pour tous les intéressés, notamment les riverains. Faisons-nous peut-être l'économie de ce procès d'intention sur le fait qu'on aurait voulu, à un moment donné, cacher les conditions de déroulement du chantier.

M. Thierry LE ROY : Je pense que M. HUCHER doit pouvoir répondre aux questions précises posées sur la circulation Nord-Sud, et aussi sur la circulation des camions, peut-être aussi sur la poussière.

Moi aussi j'ai été surpris d'apprendre il y a 15 jours à l'occasion de la réunion sur les jardins pour les enfants que maintenant on avait un calendrier très précis, alors que pendant des semaines et des mois, ceux qui préparaient le calendrier du chantier nous disaient sans cesse que l'on ne pouvait pas faire de la concertation sur le chantier ne sachant pas exactement comment cela allait se passer. D'un coup, on nous sort l'emprise du jardin. Donc, je comprends la réaction que cela puisse susciter.

En revanche, la discussion sur le chantier n'est pas intervenue au moment de la conception du projet de la Canopée. Il n'y a pas eu une immense demande pour s'en occuper. Certes, je me rappelle des questions récurrentes d'André LABORDE et Alexandre MAHFOUZ, de tous les commerçants du quartier, qui étaient très inquiets du chantier. C'étaient les seuls qui en parlaient vraiment à ce moment-là. On a vraiment commencé à s'en soucier depuis que le permis de construire est déposé et qu'on sait que cela va commencer. Il y a eu une demande, et aujourd'hui c'est un peu tard. En tout cas, on a l'information.

Avant de laisser la parole à M. HUCHER, je voudrais aborder un sujet évoqué au bureau de la concertation avant-hier. Nous nous sommes posé cette question du déroulement du chantier et comment on pouvait avoir une concertation, un suivi, une information là-dessus. J'avais retenu trois choses :

1. D'une part, il faudrait des réunions publiques d'information parfois ciblées, par quartier, par sujet, par thème. Il en faudra, et plus qu'il n'y en a eu jusqu'à présent. Cette information est nécessaire pour tout le monde.
2. Nécessité d'un dispositif permanent de réaction aux effets du chantier. Jacques CHAVONNET nous a fait cette suggestion, puisqu'il a eu une expérience avec Meteor de ce genre de chantier, et il a encore beaucoup à nous apporter sur ce sujet. Il faut savoir où faire ce dispositif permanent, à quelles heures pour que les alertes que provoque un chantier puissent être gérées rapidement voire en temps réel.
3. Un dispositif de concertation pour définir les conditions de déroulement du chantier. Cette suggestion est aussi venue de Jacques CHAVONNET d'avoir une charte de déroulement du chantier. Cela se fait dans d'autres cas, la SEM est tout à fait prête à entrer dans cette logique. C'est une idée positive, et il ne faut pas attendre six mois pour le faire. On a des précédents,

ce n'est pas très compliqué à concevoir. Il faut l'avoir et ensuite savoir la mettre à jour. La concertation ne s'arrêtera pas une fois qu'on l'aura faite.

Peut-être que M. HUCHER évoquera les premières réunions d'information auxquelles il pense. Nous n'avons pas fini d'en parler, et d'ailleurs nous en reparlerons au prochain bureau.

M. Dominique HUCHER : Sur la circulation piétonne Nord-Sud, le principe énoncé précédemment est maintenu, il est simplement déporté un peu plus à l'Ouest. Pendant cette phase de travaux, le jardin ne sera pas mis en chantier en une seule fois, ce sera phasé. L'idée étant, pendant ce phasage, d'assurer en permanence une liaison la plus directe possible entre ces deux points. Ceci est d'ailleurs prévu depuis l'origine. La Ville nous avait bien demandé, dès l'origine que dans le dispositif notamment de palissage du chantier, tout soit géré d'une manière homogène et unique pour avoir une capacité en permanence à isoler un itinéraire de traversée sécurisée de l'ensemble du dispositif.

Sur les camions rue Lescot, Berger et Rambuteau, le principe général est : pas de circulation. Mais, je ne peux pas vous garantir qu'il n'y en ait pas un peu. Quelques phases particulières de montage de la Canopée nécessiteront l'intervention d'une grue qui stationnera quelques heures rue Lescot, pour poser un élément de toiture qui ne peut pas être posé par les grandes grues qui seront à l'intérieur de la cité.

Le principe général est : aucune circulation, avec quelques exceptions que l'on n'est pas capable de déterminer aujourd'hui.

Concernant les techniques de démolition sans poussière, j'avoue être un peu sec aujourd'hui. Je ne sais pas si quelqu'un dans la salle a quelques idées. Il est sûr que ce sujet est essentiel, et nous vous passerons l'information dès que nous l'aurons.

Concernant les sorties de secours et les dispositifs de ventilation de désenfumage sous toutes les emprises A et B, ceci est bien entendu pris en compte, en liaison et sous contrôle étroit de la Préfecture de police et des sapeurs-pompiers. Il y aura bien maintien en permanence de toutes les sorties de secours, ce qui complexifie l'organisation de chantier. Il en est de même pour le désenfumage. On s'efforce de toucher le moins possible à l'existant. La plupart des implantations actuelles des installations seront maintenues, elles seront protégées afin d'éviter que des accidents de chantier mettent en péril leur fonctionnement. Quelques-unes d'entre elles (les plus rares possibles) seront éventuellement légèrement déplacées si elles se trouvent à des endroits cruciaux pour le bon déroulement du chantier.

Je peux vous assurer que tout cela est encadré dans des procédures extrêmement sérieuses, et que ce sera validé point par point par les sapeurs-pompiers de Paris.

Concernant l'accompagnement social, nous en reparlerons dans d'autres réunions, comme le disait le garant. On organise dans quelques jours la première réunion de contact avec trois associations qui s'étaient déclarées intéressées pour travailler à de l'insertion par l'économique avec des populations du quartier, pour commencer à voir avec elles quels publics elles peuvent nous proposer, quels types de compétences, pour recenser quelles tâches on pourrait leur confier en direct, et les tâches pour lesquelles on pourrait les soutenir pour qu'elles soient recrutées par les entreprises qui réaliseront le chantier.

Un exemple avait été donné lors du GTT sur le sujet concernant le nettoyage des bungalows. On aura une marée de bungalows qu'il faudra tenir propres pour assurer le confort des ouvriers qui vont travailler. Il semblerait que des associations soient en mesure de proposer des prestations pertinentes. C'est typiquement le genre de clauses d'insertion que l'on mettra dans les marchés. Nous ferons tout pour préparer avec les associations l'offre qu'elles pourront faire aux entreprises, et nous ferons tout pour que les entreprises les retiennent.

Pour le premier chantier, celui des jeux, nous n'avons pas encore eu le temps de nous retourner. Nous verrons a posteriori si des choses peuvent être faites, mais nous mettrons surtout le paquet pour les gros chantiers à venir.

Concernant la suite des réunions, il a été évoqué au bureau qu'en avril et en juin d'autres réunions spécifiques chantiers soient organisées. Elles nous permettraient de rentrer plus dans le détail de toute cette organisation.

M. Jean-Pierre MARTIN : La décision définitive est prise par la Mairie de Paris. Il n'y a plus de place René Cassin et on décapite le chef-d'œuvre de Chemetov.

M. Philippe CHOTARD : Je vous donne rendez-vous à d'autres moments pour aborder tout cela. Il y a la concertation, il y a eu l'enquête publique, il y aura le temps de la délibération à présenter au Conseil de Paris où les réserves formulées par la Commission d'enquête seront évidemment examinées, ce que vous allez suivre dans les prochaines semaines.

Je tiens beaucoup à vous remercier de votre participation à cette réunion. Nous retenons tous les aspects de poursuite, d'approfondissement de la concertation évoqués par M. LE ROY. Avec les élus, et notamment Anne HIDALGO, c'est évidemment quelque chose que l'on sera amené à préciser, en particulier dans toute la phase de préparation à l'engagement du chantier.

Merci beaucoup.